



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 NOVEMBRE 2024

Direction Générale des Services
J.MENNERAT
JM/GG

A l'attention de l'ensemble des
membres du Conseil Municipal

Convocation

Le 30 octobre 2024

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément aux dispositions des articles L 2121.10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est convoqué le :

Mardi 5 novembre 2024 à 18h30 en salle du Conseil municipal
en séance publique

À titre complémentaire, la réunion sera également assuré par la retransmission en direct des débats via la page Facebook de la Ville (<https://www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc/>)

Sont joints à la présente convocation :

- ✓ l'ordre du jour du Conseil municipal,
- ✓ l'autorisation de pouvoir écrit pour ce Conseil municipal,
- ✓ l'ensemble des rapports inscrits à l'ordre du jour et les documents s'y rapportant,
- ✓ le procès verbal du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2024.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
Conseiller Départemental



Olivier GIRARDIN

VILLE DE LA CHAPELLE SAINT-LUC

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2024

Séance publique du Conseil municipal (18h30)

En préambule du Conseil municipal :

- Présentation des nouveaux services et activités localisés au Pavillon F.BUISSON, rue Jules FERRY (ancienne agence postale)
- Point d'information sur le château d'eau de La Chapelle Saint-Luc

Adoption du procès verbal du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2024.

✓ BUDGET ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Admission en non valeur
2. Neutralisation des amortissements des immobilisations
3. Gestion des amortissements et immobilisation
4. Décision budgétaire modificative n°2/2024
5. Personnel communal – modification du tableau des effectifs
6. Rémunération des agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population 2025

✓ CADRE DE VIE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

7. Désaffectation et déclassement d'une emprise foncière située rue Joséphine BAKER
8. Zonage communal d'accélération de production d'énergies renouvelables

✓ ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOUTIEN AUX ACTIONS SPORTIVES

9. Réaménagement du complexe sportif Lucien PINET – délibération d'approbation – attribution de fonds de concours
10. Subventions aux associations et organismes divers – année 2024

Questions diverses.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Olivier Girardin

En application de l'article de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.* »

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE DÉSIGNER** Léa REGNAULT par un vote à main levée, pour remplir la fonction de secrétaire, lors de la séance du 5 novembre 2024.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			

Ouverture de séance à 18h35

Présentation du rapport

Nous avons prévu un décalage de notre conseil municipal de 18h à 18h30 pour des raisons que chacun a pu comprendre puisqu'il s'agissait d'accueillir l'inauguration de la Maison des Solidarités à la Chapelle Saint-Luc portée par le conseil départemental. Donc il était prévu à 16h30, la visite, etc., fait que nous sommes ici. Mais ce qui me permet de vous dire, avant même de commencer la séance, tout le plaisir et l'importance que j'accorde à cette inauguration, je l'ai dit publiquement. Le président du conseil départemental a pesé de tout son poids pour mener ce travail qui était indispensable. Très sincèrement, ça fait quand même des années et des années que les personnels de la PMI et des affaires sociales du département travaillent dans des conditions qui n'étaient pas à la hauteur de leurs tâches. Eh bien, le conseil départemental, et je suis heureux d'avoir voté l'ensemble des libérations et d'avoir travaillé avec eux pour que les choses se fassent ainsi. Mais j'ai remercié le président du conseil départemental, puisqu'il a vraiment pesé de tout son poids. C'est un gros investissement. C'est un investissement qui se compte évidemment en millions d'euros, vous l'imaginez, puisque c'est près de 2 000 mètres carrés dédiés à l'accueil des solidarités. C'est un bâtiment qui est dans le quartier et qui accueillera non seulement la population chapelaine, mais aussi la population ribocortine, c'est-à-dire La Rivière de Corps, mais nos amis et nos voisins noësiens, les Saviniens. Et de cela, nous pouvons être fiers, c'est sur notre quartier Chantereigne que tout cela se passera, donnant ainsi un éclairage et une visibilité particulière à ce nouveau quartier, ouvert sur l'extérieur et accueillant, comme il se doit, mais avec un bâtiment fonctionnel dédié à l'ensemble des solidarités, que ce soit la toute petite enfance, la parentalité. Et j'ajoute que, et c'est ce que j'ai indiqué au conseil départemental, j'ajoute que nous avons-nous, travaillé pour ce qui nous concerne, et je vous remercie du soutien que vous avez accordé à ce projet ici, la Maison des mille jours qui prendra sa place au sein de la crèche que nous allons construire et qui est en phase de construction aujourd'hui, juste à côté de la Maison des Solidarités construite par le département, offrant ainsi un cadre et une ergonomie de lieux accessibles à l'ensemble des populations, et tout cela dédié à des fonctionnalités qui renforceront l'attractivité de notre ville. Donc, ce n'est pas une mauvaise journée, je l'ai dit tout à l'heure. Je n'ai pas fait mystère du fait que sur ce plan-là et malgré la clarté de nos désaccords assumés, je saluais l'investissement du président du conseil départemental sur ce dossier parce qu'il l'a porté pour un résultat qui, je pense, sera à la hauteur des espérances de la population que nous devons servir. Donc, c'est la raison pour laquelle nous avons une demi-heure de décalage dans l'ouverture de notre conseil, mais ça ne nous empêche pas de penser la question de notre quorum dont j'ai pu mesurer qu'il était atteint, comme ça à vue de nez. Mais je ne suis pas juge de cette sentence et seule notre secrétaire de séance est habilitée à nous dire si nous avons le quorum ou pas. Et c'est pour ça que je vous propose, parce qu'elle le fait avec brio, à chaque fois, de donner la parole et le mandat de secrétaire de notre séance à Madame Régnauld, si personne ne s'y oppose. Je vois que personne ne s'y oppose. Madame Régnauld, personne n'a protesté. Donc vous êtes secrétaire de séance et je vous propose déjà de faire l'appel.

Après présentation du rapport

Monsieur Olivier Girardin, Mme Cécile Pauwels, M. Jean-Paul Braun, Mme Marie-Claude Defontaine, M. Bernard Champagne, Mme Sylviane Bettinger, M. David Parison, Mme Véronique Bourgeois-Scheffmann, Mme Marie-Françoise Le Borgne-Godard, M. Mohamed Ben Mehidi (absent, excusé, donne pouvoir à Michael Thomas), Mme Aïcha Himeur, M. Dany Gesnot (absent, excusé, donne pouvoir à Mme Marie-Françoise Le Borgne-Godard), Mme Ulku Yanik, M. Christian Ducourant (absent, excusé, donne son pouvoir à M. David Parison), Mme Léa Régnauld, M. Mohamed Lamine Faty (absent, excusé), Mme Sophal Duong, M. Michael Thomas, Mme Christiane Chéry, M. Xavier Renaudin (absent, excusé), Mme Marie-Françoise Pautras (absente, excusée, donne son pouvoir à M. Bernard Champagne), M. Claude Legaux, Mme Suzanne Gimenez, M. Soufiane Sebarri (absent, excusé), Mme Sandrine Da Cunha, M. Julien Mauvignat, Mme Nadège Nacrier (aura du retard), M. Morad Irchad (absent), M. Vincent Richard, Mme Hania Kouider-Sahed (absente, donne pouvoir à M. Vincent Richard).

Olivier Girardin

Il va arriver, on va trouver une solution.

Léa Régnauld

Monsieur Cédric Herblot (absent, excusé, donne pouvoir à Mme Danièle Boeglin).

Olivier Girardin

Qui va elle-même arriver, je l'ai vue.

Léa Régnauld

Madame Danièle Boeglin (en retard), Monsieur Hassan Zoughaiby (absent).

On a le quorum.

Olivier Girardin

Madame Régnauld, vous parlez d'or et vous allez nous permettre d'engager le conseil tel qu'il avait été prévu et je vous en remercie.

Nous avons un rapport remis sur table. Je me permets de vous signaler ce rapport numéro 3.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Rapporteur : Olivier Girardin

Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2022, l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales précise dorénavant que :

« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires. »

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- D'APPROUVER le procès verbal du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2024.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			

Présentation du rapport

Je vous demande, mesdames et messieurs, si vous avez des remarques sur l'approbation du rapport du conseil municipal du 1^{er} octobre 2024. A mon avis, ce n'était pas le 1^{er} octobre. Je ne sais pas, mais en tout cas d'octobre 2024 ce sera très bien. Personne n'a de remarques, donc je peux le soumettre à votre sagacité et à votre vote.

Après présentation du rapport

Qui est contre, qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie

C'était le 1^{er} ? C'était le 1^{er} octobre, mesdames et messieurs. Pourquoi, vous avez dit quoi ?

Je dois vous informer, mais je viens de le faire, que nous avons un rapport qui a été remis sur table sur la gestion des amortissements et des immobilisations. Et deux thématiques en entrée de conseil vont être abordées, sous réserve que vous n'en ayez pas d'autres, évidemment. La présentation des nouveaux services et activités localisés au pavillon Bodier, rue Jules Ferry, en lieu et place de l'ancienne agence postale. Et un point d'information, je vais peut-être me tourner soit vers Monsieur Mauvignat, soit plus sûrement vers Monsieur Braun. Il peut dire un mot ?

Jean-Paul Braun

Oui, puisqu'on a eu une information ce matin.

Olivier Girardin

C'est ce qu'il me paraissait. Mais je ne veux piéger personne.

En tout cas, vous étiez présents, comme moi. Donc vous avez entendu la même chose. Donc premier point sur ce que nous faisons au pavillon Baudier. Qui doit nous présenter ? C'est Madame Bettinger ?

Sylviane Bettinger

Donc, effectivement, lors du dernier conseil, nous avons donc fermé l'agence postale et on s'était dit à ce moment-là que ce serait peut-être bien d'ouvrir un lieu propre aux usagers de La Chapelle du Bas, notamment envers les seniors, donc les aînés. Donc, ce nouveau service est ouvert il y a peu de temps. C'était, je pense, le 1^{er} juillet, si ma mémoire est bonne. Et depuis, les citoyens viennent régulièrement à cette agence et quelquefois, nous dépassons plus de 20 personnes par jour. Donc, ce sont soit les seniors qui demandent des informations, soit les usagers lambda qui demandent des informations et on peut les orienter vers la ville si besoin était. Donc, les principaux sujets qui sont abordés dans ce pavillon, c'est simplement ça. On peut considérer que c'est un guichet unique, donc bien sûr, plus vers les seniors, mais comme je vous le dis, plus ouvert à l'ensemble des habitants. Ils trouvent aussi la référence senior. C'est pour ça qu'évidemment, on a un peu plus de représentation des aînés et ces derniers temps, nous avons découvert de nouveaux aînés qui, jusqu'à étaient inconnus de notre part. Donc cette ouverture propre aux seniors, c'est les lundis et jeudis, vous avez les horaires, et les mardis après-midi. Ensuite, bien sûr, vous voyez à l'écran l'inscription des sorties aux seniors, pour des personnes de 72 ans et plus. Dernièrement, il y a eu un voyage, j'ai dû vous en parler, à Provins et nous avons 12 personnes qui se sont déplacées. Et bien sûr, il y a une petite participation de chacun des participants, mais c'est vraiment quelque chose de symbolique. L'année prochaine, il est prévu notamment toute l'année, mais au début d'année, on ne peut pas trop s'éloigner de l'agglomération, donc il y aura une visite de la Cité du Vitrail, on ira peut-être aussi à Bayel, peut-être un circuit sur le lac, bowling et cinéma. Mais tout ça en fonction aussi du budget du Cmas. Donc les inscriptions des bons de Noël des plus de 70 ans, ça sera aussi en fin d'année, l'inscription au repas des seniors et des animations diverses que vous pouvez voir, Halloween, en fonction des événements de la ville.

Alors effectivement, dans ce lieu est aussi le conseil citoyen qui va se réunir. Il ne se réunira qu'à partir du mois de janvier. Il propose un café-causerie pour recevoir quelques personnes et pour discuter avec elles. Il y aura peut-être une permanence des élus. Il y a aussi un atelier qui ouvre régulièrement de la part d'un membre du conseil citoyen du centre ouest, pour l'utilisation des smartphones et tablettes. Il y a aussi des temps intergénérationnels, notamment des sorties, des animations, etc. Et il est prévu en 2025, mais le planning n'est pas encore fixé, des permanences à caractère social, notamment nos agents du Cmas qui ont en compétence l'aide sociale légale, c'est-à-dire tout ce qui est en termes auprès du conseil départemental, le RAS, et aussi pour la domiciliation, c'est le terme que je cherchais. Voilà comment se décompose ce service qui n'est pas uniquement ouvert aux seniors, mais à tous les habitants qui veulent bien y venir.

Olivier Girardin

Merci beaucoup, Mme Bettinger. Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires sur ces présentations ?

Aïcha Himeur

Juste pour rajouter, quand même, au niveau chiffre, il y avait vraiment un besoin, puisque depuis début septembre ont été reçues 648 personnes. Il y a eu également les inscriptions qu'on a faites au niveau des colis et des bons de Noël, on a eu plus de 250 personnes qui se sont présentées. Donc le lieu, maintenant est identifié et c'est pour ça qu'on a des personnes qui viennent de plus en plus. On a senti le besoin et la référente senior qui se trouve là propose également maintenant des activités. Ce qui fait que le lieu est tout le temps animé. Il y a toujours du monde, donc ça c'est super bien. Et on avait la crainte que les personnes du haut n'aillent pas en bas. Et finalement, ça se fait très bien. On aurait voulu qu'il y ait un peu plus de bus qui passent, mais autrement, ça se fait. Donc il n'y a pas de souci. Alors aussi au niveau des sorties, elle a parlé de Provins, mais nous avons aussi eu également du cinéma. Et la semaine prochaine, il y a du karaoké. Donc tous les créneaux sont pris. Je voulais rajouter également pour l'utilisation du téléphone portable. Il y a trois créneaux tous les lundis à des endroits différents jusqu'à la fin de l'année. Tout est plein. Pour vous dire que les personnes âgées attendaient vraiment cette proposition et qu'on puisse effectivement les aider au niveau de l'utilisation du téléphone puisqu'on leur envoie beaucoup de SMS.

Olivier Girardin

Est-ce que vous avez d'autres remarques ou commentaires ?

Moi, j'en ai, d'abord pour redire parce que c'est vrai que nous sommes déjà dans l'après, mais qu'il soit bien clair pour tout le monde que nous n'avons pas nous fermé la porte. C'est qu'à un moment donné, l'agence postale, nous la portions à bout de bras et elle ne remplissait plus les objectifs vis-à-vis de l'agence centrale et nous étions tous seuls à la porter. Donc la question était, et elle a été posée, y compris au conseil d'administration du Cmas, que je salue par la même occasion : est-ce qu'on supprime ce point de rendez-vous, quelle que soit sa nature, ou est-ce qu'on en fait autre chose ? Et il se trouve que les collègues du Cmas, notamment, mais aussi les élus de la Ville, avaient repéré qu'au-delà de la question de venir chercher ses timbres, de venir payer ses recommandés, etc., il y avait une volonté d'échanger, d'obtenir des informations de la part des personnes du quartier de Jules Ferry. Et je remercie vraiment les collègues du conseil d'administration du Cmas d'avoir poussé les feux sur cette question d'accueil, renchérissant une démarche qui est la nôtre, assumée dans le budget que nous avons présenté à notre conseil cette année. C'était de ne pas abdiquer de l'humain dans cette logique de plateforme, de contact tous azimuts sur tous les sujets via des applications informatiques. Parce qu'on s'était rendu compte et qu'on se rend compte tous les jours à quel point il y a des tas de gens qui se coupent de plus en plus de la relation sociale parce qu'ils n'ont pas accès à ça. Et donc nous avons mis en place depuis plusieurs années, c'est une stratégie que nous déployons, dont le pavillon Baudier est l'illustration, mais qui continuera, que les personnes de notre ville trouvent des êtres humains en face des services que nous leur proposons et que leur proposent les autres. France Services. Je pense à la médiathèque avec la stratégie Aidants Connect, c'est-à-dire d'avoir un personnel. Je le dis parce que ce n'est pas si souvent. Il y en a très peu dans notre département. Je ne suis même pas sûr qu'il y en ait, à part à La Chapelle. Aidants Connect, c'est une qualification, une certification dont dispose un de nos agents, qui lui permet de remplir l'ensemble des fonctionnalités possibles, y compris les plus confidentiels, je parle de la banque, je parle de la CAF, pour le compte de celles et ceux qui ont un problème avec l'informatique et avec les applications virtuelles auxquelles nous sommes confrontés tous les jours. Donc nous déployons cette stratégie de remettre de l'humain. Alors ça pose des questions en termes de où est-ce qu'on prend les humains qu'on met en face des humains et on va passer en revue toutes les questions ayant trait à notre stratégie, à la fois budgétaire et sur les ressources humaines. Donc il faut faire extrêmement attention, j'aurais l'occasion d'en dire un mot. J'ai encore rien d'échange il y a peu avec madame Boeglin qui me disait attention, attention, et elle a bien raison, madame Boeglin. Mais nous accentuons la question des services à la population avec des individus en face d'individus. Nous nous apercevons, et c'est l'évocation que vous avez faite, au travers de toutes les initiatives qui ont été prises sur le pavillon Bodier depuis septembre, et vraiment, je vous remercie vraiment de votre implication, les uns ou les autres, au niveau du Cmas et au niveau de la Ville, je remercie vraiment cette implication parce que nous offrons des services et nous offrons le premier des services qui est un contact humain, à des gens qui ont des besoins, qui ne rentrent pas dans les cases des applications dont nous disposons. Et je le dis parce que je pense que c'est un des marqueurs d'une stratégie qui doit se déployer au niveau des entités de proximité. C'est comment on assure aux populations que dans ce monde ultra connecté, elles aient simplement, ces personnes et ces populations, l'occasion de rencontrer un être humain pour leur parler d'un sujet qui évidemment ne va pas rentrer dans les cases qui sont formulées au sein des plateformes auxquelles nous sommes habitués. Moi, je pense et je sais que le conseil est soucieux de ces sujets. Je pense que c'est une des questions fondamentales qui sont posées aux communes. Nous avons un certain nombre d'outils. Je pense à notre agence France Services qui rend un certain nombre de services. Je pense évidemment au personnel traditionnel de l'accueil. Je pense à cet Aidant Connect dont nous disposons et dont peu de communes disposent. Mais je vous dis, c'est une stratégie au long cours. Ça veut dire, et je dois rendre des comptes devant l'ensemble du conseil, à l'adjoint finance et au directeur général, ça veut dire que sur la question de la maîtrise de notre masse budgétaire dédiée à la rémunération de nos personnels, nous devons être extrêmement vigilants. Parce que ce que nous faisons et ce que nous investissons dans les êtres humains au travers de ce que nous évoquons ici, ne peut pas se démultiplier à l'infini. Sinon, nous mettons la niche sur la tête du chien et à l'arrivée, nous n'arrivons pas à assumer dans le long terme nos fonctions. Donc, vigilance sur le plan budgétaire, mais obligation de

résultat sur le plan sociétal, c'est une demande, mais c'est surtout pour nous un impératif politique de construction d'une société qui ressemble à quelque chose, et pas simplement à l'addition des individus isolés de plus en plus malgré cette société ultra connectée.

Voilà mesdames et messieurs ce que je voulais vous dire. Vraiment merci beaucoup à toutes celles et tous ceux qui ont à la fois validé, construit le projet et qui sont en train de le développer. Nous serons extrêmement attentifs, nous ne serons pas chiches, mais nous veillerons à ce que tout ça rentre dans le cadre des enveloppes que nous pouvons dégager. Je compte évidemment sur les uns et les autres pour être extrêmement vigilants, vigilants mais offensifs. C'est un des sujets centraux auxquels nous sommes confrontés et nous ne devons pas abdiquer. C'est notre dignité, c'est notre fierté et c'est notre ambition.

Voilà mesdames et messieurs ce que je voulais vous dire à travers du pavillon Bodier. J'adore cette idée, je trouve ça génial et je suis très heureux de savoir qu'il y a plus d'anciens qui viennent chercher leurs bons, que nous en avions auparavant. Plus d'anciens qui poussent la porte et qui viennent simplement déposer un des sujets auxquels ils sont confrontés, etc. Et le bâtiment est sympa. Je vous rappelle que par ailleurs nous avons quand même une ambition, c'est qu'à partir du moment où nous aurons réalisé, c'est en cours, et je remercie les services techniques et Madame Jaumotte que j'aperçois là-bas de mener ce travail. À partir du moment où nous aurons réussi à mettre sur un même site l'ensemble de nos services, à la fois techniques mais aussi tous nos espaces verts, nous aurons dégagé de la place à la fois pour les services municipaux mais peut-être pas que, pour avoir sur le bas de notre ville un îlot dédié, une maison de quartier pleine et entière qui pourra servir aux associations de ce quartier. J'espère que nous arriverons dans ce mandat à réaliser cette opération. Sinon, ce sera nos successeurs et ce sera les Chapelaines et les Chapelains qui décideront. Mais il y a là une ambition qui est de faire vivre le quartier du bas sur le même modèle de ce que nous avons au travers de l'ensemble des éléments que nous avons à notre disposition. Oui, il y a une réunion de quartier aussi sur ce quartier-là d'ailleurs. Ça fait partie des outils que nous déployons sur l'ensemble de la ville pour avoir des contacts réguliers, récurrents, et que la population aussi ait les moyens de pouvoir mener ses propres activités. Il ne s'agit pas de donner la becquée aux gens. J'insiste sur ce point parce que nous, on n'est pas dans l'assistanat. On est dans l'appui, le soutien à l'initiative et le regard à égalité avec des personnes qui ont des besoins. Mais c'est extrêmement important. En tout cas, c'est une ambition que le conseil municipal valide chaque fois et dont je trouve qu'elle procède d'une vision de la société française qui est un peu plus sympathique que ce qu'on entend par ailleurs.

Voilà ce que je voulais vous dire au travers de ce sujet. Merci beaucoup Madame Bettinger, merci Madame Himeur, merci beaucoup à l'ensemble des administrateurs du Cmas d'avoir validé cette opération et de mener cette expérimentation qui donne déjà des résultats particulièrement éloquentes. Je ne fais pas plus long, je sais que nous sommes un peu pressés mais je souhaitais quand même dire l'importance que j'accordais à ce dossier.

Cette présentation étant terminée, nous passons à la seconde, s'il n'y a pas d'autres commentaires. Il s'agit du château d'eau, et de l'eau de manière générale, j'ai bien compris.

Point d'information sur le château d'eau de La Chapelle Saint-Luc

Jean-Paul Braun

Et de l'eau, ressources et ressources précieuses. Juste un petit rappel. L'accès à l'eau potable sur La Chapelle Saint-Luc est organisé de la façon suivante. Les cinq captages qui se situe à Fouchy sont propriétés de la CCI, ainsi que le château d'eau qui permet la distribution de l'eau aux habitants. Ainsi que les canalisations qui vont en zone industrielle, à destination des industriels et de la zone industrielle. Des industriels comme Michelin qui utilisaient beaucoup d'eau et qui font de plus en plus d'efforts pour moins en utiliser. Pour ceux qui ont participé à l'assemblée générale du syndicat du SDDEA ce matin, il y a eu deux annonces importantes pour la Chapelle Saint-Luc. La présentation de leur futur site sur notre commune. On a cité la Chapelle Saint-Luc plusieurs fois. Et en fin de séance, le fait que le syndicat va reprendre la partie sortie de captage jusqu'à la distribution aux abonnés. Il va reprendre cette infrastructure de stockage et de distribution à son compte, dans un COP dit infrastructure. C'est une bonne nouvelle. Ce sont des professionnels de l'eau, ce qui n'est pas le cas de la CCI. Ils ont des procédures au niveau qualitatif, au niveau qualité de service. Le fait qu'ils reprennent cette infrastructure est vraiment une bonne nouvelle pour les abonnés. C'est une bonne nouvelle aussi pour Monsieur le maire et son équipe, puisque depuis longtemps, Monsieur le maire voudrait personnaliser ce point de repère d'entrée de ville et qui domine la ville, le personnaliser de façon colorée, en faire un point de repère. Je vous laisse la parole, Monsieur le maire, si vous voulez. Et donc, cette discussion avec le syndicat est d'autant plus facile puisque nous sommes en relation directe avec leur future implantation de pôle environnemental.

Olivier Girardin

Merci beaucoup. Le sujet central est particulièrement décisif dans la séquence, et vous l'avez décrit, monsieur Braun, sur l'avenir du traitement de l'eau sur notre commune et pour les communes. De mémoire, c'est les Noës, c'est un petit peu Sainte-Savine et Barberey. Donc là, on est aussi très heureux de voir notre syndicat

départemental, particulièrement professionnel, en charge de cette question. Et avec des conséquences sur l'organisation de la gouvernance, si ma mémoire est bonne. C'est-à-dire que nous sommes dans un COP qui va fusionner, de mémoire, mais peut-être pouvez-vous en dire un mot si vous avez les éléments. Moi, je ne les ai pas, techniquement, mais en tout cas notre COP va évoluer, si j'ai bien compris, ou pas.

Julien Mauvignant

Il y a deux COP différents, un COP ressources qui gèrera le château de haut, l'amont de captage et l'aval. Et il y aura le COP de la Chapelle Saint-Luc qui pourrait récupérer une partie du réseau de distribution qui est sur son finage, et notamment celui de la zone industrielle qui pour l'instant était autonome.

Olivier Girardin

Vous nous en reparlerait quand les scénarios auront été arrêtés, mais il y a un enjeu pour nous de maîtrise de notre environnement, y compris du point de vue de la zone industrielle.

Après, il y a un deuxième dossier qui en effet est un peu cher à mon cœur parce que c'est vrai que depuis très longtemps, en tant que maire de la Chapelle Saint-Luc, je constate la présence dans notre cœur de ville, ce qui est quand même assez particulier puisque c'est le point haut, d'un énorme château d'eau qui est un bâtiment remarquable et qui avec le temps a un peu vieilli d'aspect et je pense qu'il y a deux choses qui doivent être impérativement menées. Je l'ai dit, à l'ensemble des acteurs de la filière nouvelle qui est en train de s'organiser. Un, le repeindre avec des éléments qui soient identifiables pour notre ville. Mais aussi, je crois beaucoup à la mise en lumière maîtrisée, mesdames et messieurs. Je regarde Julien Mauvignant et Jean-Paul Braun, je sais qu'ils sont extrêmement soucieux, mais il y en a d'autres dans ce conseil municipal pour la question des lumières. Si vous voulez, nous avons un bâtiment remarquable, je ne sais pas si vous êtes de mon avis, mais qui peut être contre-intuitif du point de vue de l'esthétique, on va dire. Moi je pense qu'à partir du moment où il est là, et il est là pour longtemps, il faut en faire un point de repère, et qu'il soit particulièrement « remarquable ». Et donc ma demande en direction du président du syndicat, comme elle l'était vis-à-vis de la CCI, mais vu la situation de la CCI, avec plus de difficultés évidemment pour qu'ils engagent des crédits. Mais moi, je pense que la Ville doit s'investir dans son château d'eau, y compris financièrement, pour le mettre en beauté. Je pense qu'il y a un enjeu autour de la lumière. Alors on fait un travail, vous avez remarqué ça depuis quelques années, autour de la mise en lumière au niveau des animations de Noël. Nous le faisons avec nos moyens, nous le faisons avec notre ambition, mais nous n'avons pas la détention de l'ensemble des éléments qui nous permet de le faire de manière particulièrement éloquente. Mais je pense sincèrement, à l'instar d'ailleurs de ce qui peut se faire, on a eu l'idée il y a longtemps, nous, mais ça commence à se développer. On voit qu'y compris le château d'eau de la ville de Troyes, près de l'hôpital, est mis en lumière, simplement. Mais il est quand même mis en lumière. Ce qui fait que c'est un point de repère et à ce moment-là, on ne voit plus le côté un peu massif, mastoc, anachronique d'une architecture particulière, mais on voit le monument remarquable tel qu'il est. Et je pense que nous pouvons en faire un élément et un emblème de ce qu'est notre ville, en tout cas de sa visibilité vis-à-vis de l'ensemble de l'agglomération. Ce n'est pas l'élément central et ce n'est pas là-dessus que se joue l'avenir de la population chapelaine. On va être très très clair. Mais ce n'est pas non plus, selon moi – mais la discussion est ouverte maintenant et/ou plus tard –, ce n'est pas non plus un hochet. C'est quelque chose qui, pour moi, participe d'une stratégie qui est le fait de repérer notre ville dans des conditions monumentales mises en exergue. Je suis prêt à développer. Ce n'est peut-être pas le moment aujourd'hui, mais je crois beaucoup à ça. Je crois beaucoup que nous pouvons faire des éléments qui nous ont été livrés. Et d'ailleurs, Madame Jaumotte et moi, nous avons déambulé avec les architectes conseils de l'État. Je m'attendais à une discussion un peu aride, un peu difficile, un peu condescendante. Et elle n'a pas été. Ils sont intéressés par notre ville, ils sont intéressés par notre centre culturel en termes de bâtiment architectural et de sa mise en valeur, comme étant un élément remarquable d'une période de notre séquence de vie. Donc nous avons apprécié ça, ils ont été beaucoup plus ouverts et ils nous ont montré qu'y compris du point de vue des grands canons architecturaux, nous disposions d'un matériel et d'un matériau. Alors, je les en remercie, ils ont fait droit à cette question que je leur posais sur notre château d'eau. Ils ont dit, oui, il est extraordinaire ce château, etc. Enfin bon, façon architecte conseil, ce n'est pas le même monde, ça parle pas le même langage, Mais c'était à l'inverse de ce que nous aurions pu craindre et redouter. Et donc, ça nous a plutôt incité à se dire que, et sur le centre culturel, mais nous sommes en cours, et sur le château d'eau, il y avait quelque chose à faire. En tout cas, je continue de penser que c'est important pour notre ville d'avoir de la suite dans les idées autour de ces bâtiments remarquables. Voilà, nous n'avons peut-être pas tout un tas de bâtiments du 16^{ème} siècle, quoique nous avons une église remarquable avec des vitraux qui vont finir par arriver – n'est-ce pas Madame Boeglin –, mais nous avons aussi un bâti industriel et un bâti remarquable des années 70 et 80, qui mérite d'être mis en valeur. Voilà ce que je voulais vous dire à l'occasion de ce point fondamental qui est l'avenir de la distribution et de la production de l'eau sur notre commune. Mais après tout, les petites choses font partie des grandes rivières, surtout quand elles concernent l'eau. S'il n'y a pas d'autres commentaires ; je vous propose de passer aux développements. Allez, dix rapports, une heure.

Rapport n°1

Délibération n° 85/2024

ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Sylviane Bettinger

Madame la comptable publique du Service de gestion comptable de Troyes a présenté les dossiers des créances communales irrécouvrables à admettre en non valeur pour un montant de :

OBJET DE LA CRÉANCE	Montant	Titre	Année
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES			
Frais de fourrière	223,42 €	400	2020
Frais de fourrière	334,19 €	177	2021
Frais de fourrière	236,14 €	399	2020
Frais de fourrière	161,13 €	516	2018
Frais de fourrière	417,60 €	755	2020
Frais de fourrière	480,43 €	932	2020
Remboursement trop perçu sur rémunération	256,27 €	332	2021
Remboursement frais d'obsèques et d'inhumation	263,21 €	959	2020
Remboursement frais d'obsèques et d'inhumation	224,82 €	961	2020
Frais de condamnation – préjudice moral	600,00 €	383	2021
Loyer communal	204,22 €	628	2018
Loyer communal	204,22 €	832	2018
Charges locatives	27,00 €	1481	2018
Charges locatives	96,00 €	1387	2019
	3 728,65 €		
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES MINIMES			
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	0,80 €	535	2020
Frais de condamnation - vol	7,03 €	1118	2013
Périscolaire	10,00 €	1095	2022
	17,83 €		
TOTAL DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	3 746,48 €		

Malgré la mise en œuvre par la comptable publique de tous les moyens possibles afin de recouvrer la totalité de ces créances, ces dernières ne présentent plus aucune possibilité de recouvrement, soit parce qu'elles sont éteintes ou soit parce qu'elles sont irrécouvrables.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Quant aux créances irrécouvrables, elles correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut pas être mené à son terme par la comptable publique en charge du recouvrement.

De manière à apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur les admissions en non valeur.

En aucun cas, l'admission en non valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites, sauf pour les créances éteintes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 au compte 6541.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 4 novembre 2024.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'ACCEPTER** les admissions en non-valeur pour un montant de :
 - **3 746,48 €** pour l'ensemble des créances irrécouvrables.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.
**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	23		4	

Présentation du rapport

Madame la comptable publique du service de gestion comptable de Troyes nous a présenté les dossiers de créances communales irrécouvrables. Vous avez un montant irrécouvrable de 3 746,48 €, dont 17,83 € qui sont des créances irrécouvrables minimales. Donc, il nous demande de prendre acte de ces créances irrécouvrables.

Après présentation du rapport

Il y a des remarques, des commentaires ? Il n'y en a pas, mais c'est extraordinaire.

On va passer aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Évidemment l'opposition. C'est adopté à l'unanimité, moins les voix d'abstention de l'opposition.

NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS
DES IMMOBILISATIONS

Rapporteur : David Parison

Conformément à l'article L.2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le principe de dotation aux amortissements des immobilisations est obligatoire pour les collectivités territoriales dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants.

Les durées d'amortissements des immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante et chaque immobilisation amortissable fait l'objet d'un plan d'amortissement.

Il se traduit par inscription d'une dépense de fonctionnement et d'une recette d'investissement.

Depuis le passage à la nomenclature comptable M 57 au 1^{er} janvier 2024, les dotations aux amortissements sont régies par la délibération n°88/2023 du 7 novembre 2023.

En vertu de l'article R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants peuvent procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées.

Ce dispositif de neutralisation est facultatif et se traduit par une opération budgétaire consistant en une inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

La neutralisation des amortissements peut être partielle ou totale.

Celle-ci ne remet pas en cause la comptabilisation des amortissements.

En effet, les immobilisations continuent d'être amorties sur le plan comptable afin d'assurer la sincérité des comptes des entités.

Les amortissements sont neutralisés en tant que de besoin au plan budgétaire.

Les travaux réalisés sur l'éclairage public lors du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) ont donné lieu au versement de subventions d'équipement au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA).

Ces dépenses inscrites au compte 2041582 n'ont pas fait l'objet de la mise en place d'un plan d'amortissement à l'époque.

N° INVENTAIRE	AQUIS.	DURÉE	FIN	VALEUR BRUTE	AMORT. ANT.	RATTRAPAGE JUSQUE 2023	ANNUITÉ 2024	2024 + RATTRAPAGE	VALEUR NETTE COMPTABLE
RES0001-2041582 Éclairage public rue Frères Michelin	2021	15 ANS	2036	2 546,21 €	0 €	338,00 €	169,00 €	507,00 €	2 039,21 €
RES0004-204 Renforcement réseaux éclairage public quartier Chantereigne	2015	15 ANS	2030	1 603 786,75 €	0 €	855 352,00 €	106 919,00 €	962 271,00 €	641 515,75 €
RES0004-2041582 Horloges astronomique et éclairage Pinet	2014	15 ANS	2029	47 647,75 €	0 €	28 593,00 €	3 176,00 €	31 769,00 €	15 878,75 €
RES0004/2041582 Réseau électrification	2007	15 ANS	2022	83 573,32 €	0 €	83 573,32 €	0,00 €	83 573,32 €	0,00 €
TOTAL				1 737 554,03 €	0 €	967 856,32 €	110 264,00 €	1 078 120,32 €	659 433,71 €

Le rattrapage de ces amortissements représente jusqu'au 31 décembre 2023, la somme de 967 856,32 €.

Ce montant important impacterait trop lourdement le budget 2024.

L'immobilisation RES0004-204 correspondant au renforcement de l'éclairage public du quartier Chantereigne entre également dans le champ des amortissements facultativement neutralisables. Eu égard au montant annuel amortissable (106 919 €), il est proposé de neutraliser en totalité les dotations aux amortissements de l'immobilisation enregistrée sous le n°RES0004-204.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 4 novembre 2024.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** la neutralisation des dotations aux amortissements, jusqu'au 31 décembre 2023, des immobilisations RES0001-2041582, RES0004-204, RES0004-2041582, RES0004/2041582, pour un montant total de 967 856,32 €.
- **D'APPROUVER** la neutralisation de la totalité des dotations aux amortissements de l'immobilisation n°RES0004-204 d'un montant annuel de 106 919 €.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	23		4	

GESTION DES AMORTISSEMENTS ET IMMOBILISATIONS

Rapporteur : David Parison

Par délibération n°88/2023 du 07 novembre 2023, le Conseil municipal a fixé les modalités de gestion des amortissements et des immobilisations. Afin d'éviter des difficultés d'interprétation, il est proposé de clarifier les règles d'application du prorata temporis pour les biens acquis en décembre et de compléter le tableau des durées d'amortissement joint en annexe, par le rajout des matériels techniques et scolaires.

Conformément aux dispositions de l'article L2321-2 27° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité. Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2 selon les règles suivantes :

- les immobilisations incorporelles en subdivision du compte 20,
- les subventions d'équipement versées en subdivision du chapitre 204,
- les immobilisations corporelles en subdivision des comptes 21, 22 (hors 229), 23 et 24,
- les immobilisations financières en subdivision des comptes 26 et 27.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Dans ce cadre, les communes et les groupements de communes procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé sauf exceptions (œuvres d'art, terrains, frais d'études suivies de réalisation et frais d'insertion également suivis de réalisation, agencements et aménagements de terrains, immeubles non productifs de revenus...). En revanche, ces collectivités ont la possibilité d'amortir, sur option, les réseaux et installations de voirie.

Jusqu'à présent, la commune de La Chapelle Saint-Luc a fait le choix de ne pas amortir les réseaux et installations de voirie. Il vous est proposé de poursuivre ainsi.

Par ailleurs, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT.

Enfin, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la commune de La Chapelle Saint-Luc calculant en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1^{er} janvier N+1.

L'amortissement prorata temporis est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation.

L'amortissement commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Cette date correspond à la date de mise en service.

Par mesure de simplification, il est proposé de retenir le 1^{er} du mois qui suit la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service en cas de pluralité de mandats concernant une même immobilisation au chapitre 21 et également de retenir le 1^{er} du mois qui suit la date du mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service pour les subventions d'équipement versées aux communes.

Dans le cas d'une acquisition avec un seul mandat, l'amortissement débutera également le 1^{er} du mois suivant cette acquisition.

Cette méthode comptable s'applique depuis le 1^{er} janvier 2024, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre, dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires, biens de faible valeur...).

À ce titre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie d'immobilisation de bien de faible valeur). Il est proposé que ces biens de faibles valeurs soient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

En dépit de la spécificité du dernier mois de l'année N, les immobilisations acquises ou mises en service en décembre seront amorties à compter du 1^{er} janvier N+1, respectant ainsi le principe d'amortissement dès le 1^{er} jour du mois suivant.

Enfin, il est précisé que tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (réforme, cession...) et que les subventions d'équipement qui financent des immobilisations amortissables, s'amortissent selon la même cadence d'amortissement fixée pour le bien.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 4 novembre 2024.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'ABROGER** la délibération n°88/2023 du 7 novembre 2023.
- **DE FIXER** les durées d'amortissement pour les immobilisations acquises conformément au tableau joint en annexe.
- **D'ADOPTER** le principe de l'amortissement au prorata temporis.
- **DE RETENIR** le 1^{er} du mois qui suit la date du mandat d'acquisition ou du dernier mandat en cas de pluralité de mandats, comme date de mise en service et date de départ de l'amortissement.
- **DE RETENIR** le premier janvier N + 1 comme date de départ de l'amortissement pour les biens acquis ou mis en service en décembre de l'année N.
- **D'ADOPTER** la dérogation à l'amortissement au prorata temporis pour les biens dont le montant unitaire est inférieur à 500 € TTC et de les amortir en une seule fois au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- **D'APPROUVER** l'amortissement des subventions d'équipement sur une durée identique à celle fixée pour l'immobilisation financée.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	23		4	

Durées d'amortissement pratiquées pour les biens acquis après le 01/01/2025				
Imputation M57	Immobilisations imputation M57	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement	
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	Biens dont la valeur est inférieure à 500€ TTC	1	
2031	Frais d'études	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	
2033	Frais d'insertion	Frais d'études non suivis de réalisation	5	
204xxxx1	Subventions d'équipement versées	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5	
204xxxx2	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées-Biens mobiliers, matériel et études	5	
204xxxx3	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées-Bâtiments et installations	15	
2046	Attributions de compensation d'investissement	Subventions d'équipement versées-Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	
2051	Concessions et droits similaires	Attributions de compensation d'investissement	30	
		Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires, logiciels applicatifs, logiciels	5	
2121	Plantations	Plantations arbrées et arbustes	10	
2128	Autres agencements et aménagements	Parcs et espaces verts travaux de clôture, drainage, aménagement	15	
21321	Immeubles de rapport	Immeubles productifs de revenus	30	
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile (extincteur...)	5	
21572	Matériels techniques scolaires	Matériels à destination des écoles autres que matériels informatiques, matériels de téléphonie et mobiliers	5	
215731	Matériels roulants de voirie	Véhicules de plus de 3,5 tonnes, camions, tracteur, balayeuse...	12	
215731	Matériels roulants de voirie	Véhicules de moins de 3,5 tonnes, mini camion, remorque, tracteur compact, triporteurs...	5	
215738	Autres matériel technique de voirie	Autre matériel et outillage de voirie, (matériau piqueur hydraulique, groupe électrogène de grosse puissance...)...	5	
215738	Autres matériel technique de voirie	Mobilier urbain fixé au sol : corbeille, poubelle, banc public, arceaux de vélos....	10	
21578	Autres matériel technique	Equipements d'entretien des espaces publics, d'ateliers, équipements d'entretien des bâtiments, des terrains, de la voirie : exemples meuleuses, conteneurs, tondeuses, débroussailluse, tronçonneuses, ...	5	
2158	Autres Installations, matériel et outillage techniques	Equipements d'entretien des espaces publics, d'ateliers, équipements d'entretien des bâtiments, des terrains, de la voirie : exemples matériel électroportatif (meuleuses, conteneurs, tondeuses, débroussailluse, tronçonneuses...), ...	5	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	
21828	Autres matériel de transport	Véhicules légers, moins de 3,5 T	8	
21828	Autres matériel de transport	Véhicules plus de 3,5 T	12	
21831	Matériel informatique	Matériels informatiques scolaires	5	
21838	Matériel informatique	Autres matériels informatiques	5	
21841	Mobilier	Scolaire: tables, chaises, mobilier de rangement, coissons ...	10	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Matériel de bureau	5	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Mobilier administratif : tables, bureaux, bornes d'accueil, mobilier d'assise, mobilier de rangement ...	10	
2185	Matériel de téléphonie	Téléphones portables	2	
2185	Matériel de téléphonie	Téléphones fixes, serveurs téléphonique,...	5	
2186	Cheptel	Cheptel	5	
2188	Autres immobilisations corporelles	Matériel audio, hifi, vidéo, photographique, vidéoprojection, gros électroménager (réfrigérateur, chambre froide, lave linge...) jeux d'enfant (tricycles, trottinettes),...	5	
2188	Autres immobilisations corporelles	Véhicules 2 roues y compris électrique	5	
2188	Autres immobilisations corporelles	Coffre-fort, armoires ignifuges	15	
2188	Autres immobilisations corporelles	Aires de jeux, matériels et équipements sportifs, instruments de musique, bornes électriques, gros appareil de climatisation,...	10	
2188	Autres immobilisations corporelles	Equipement de garage et ateliers : échafaudage, transpalette, semeuse...	12	
2188	Autres immobilisations corporelles	Autres	5	

Présentation des rapports 2 et 3

Monsieur le maire, chers collègues, je vais essayer de vous présenter ce rapport numéro 2 de façon la plus claire, la plus limpide possible, en deux phrases.

C'est se dire que finalement, on a un certain nombre d'équipements dans notre ville, notamment en matière d'éclairage public, qui devaient faire l'objet d'amortissement. La perception nous a rappelé à l'ordre en disant qu'un certain nombre d'équipements, notamment dans le cadre du PRU, auraient dû être amortis. On a omis de le faire parce que le devoir de conseil du receveur, nous, on l'a pas fait. Et simplement aujourd'hui, on doit procéder à ces amortissements. Pour se faire, pour éviter que les finances de la Ville sur quatre opérations soient obérées d'un million d'euros, on a une possibilité de neutraliser cette somme. Puis, dans un second temps, à partir de l'année prochaine, d'amortir les équipements publics, notamment l'éclairage public, comme dans le tableau qu'on verra dans la présentation qui va arriver dans quelques instants, amortir au taux linéaire ou dégressif qui sera proposé au vote tout à l'heure.

Il s'agit dans un premier temps de prendre acte, d'approuver une neutralisation d'amortissements à la hauteur de 967 000 €, puis de procéder à une neutralisation d'amortissements pour la période de l'année 2024 à la hauteur de 106 000 € pour la première délibération.

La seconde délibération va être plus rapide à présenter. Nous avons eu donc un vote le 7 novembre 2023 dans le cadre du passage entre les nomenclatures comptables M14 à M57, où il fallait définir un certain nombre d'amortissements par rapport à certains nombres d'équipements publics. Cette délibération peut voir deux choses. La première, créer une nouvelle catégorie d'amortissement, notamment en matière d'équipements scolaires, et ensuite de prévoir un amortissement, ce qu'on appelle le prorata temporis. Avant, on annualisait, vous achetez un équipement au mois de septembre, on annualisait. Maintenant c'est au mois d'achat plus un. Par exemple, j'achète une voiture en mars, je commence à amortir en avril, d'avril à décembre l'acquisition de ce véhicule. On a donc en annexe la nouvelle création, la nouvelle catégorie des amortissements, plus ce qui est applicable à l'heure actuelle sur La Chapelle Saint-Luc. Voilà monsieur le maire, deux délibérations que j'ai résumées en 5 phrases, sinon en 3.

Olivier Girardin

Vous aviez dit 2, ça fait 5, mais moi je trouve que c'est assez remarquable. Franchement, et Madame Boeglin approuve silencieusement pour ne pas allonger nos débats. Ça ne dit rien de son vote, mais en tout cas formellement, on vous donne quitus. C'était bien, c'était vraiment bien, on a tout compris. Et on va maintenant ouvrir le débat, si débat il doit y avoir entre nous, et c'est possible. Peut-être pas sur la neutralisation, mais sur la gestion des amortissements. Je ne vois personne lever la main. C'est dommage parce que techniquement, il y a un vrai sujet. Le passage de la M14 à la M57 a quand même créé des conditions différentes de gestion de nos amortissements et ce n'est pas sans conséquences sur notre trajectoire budgétaire à assurer. Ah, vous êtes... Mais sauf qu'après, je suis sec.

Après présentation des rapports 2 et 3

On va passer au vote, mesdames et messieurs, sur le 2, la neutralisation des amortissements et des immobilisations telles que brillamment présentées par Monsieur Parison. Est-ce qu'il y a des remarques, des commentaires ? Je n'en vois pas.

On va passer aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Évidemment l'opposition. C'est adopté à l'unanimité, moins les voix d'abstention de l'opposition.

Sur le rapport numéro 3, je pense qu'on peut estimer que ça doit être le même vote. C'est le même vote. Et je pense qu'après la présentation pourtant brillante de M. Parison sur le quatrième rapport, ce sera exactement le même vote. Mais ça, c'est le métier. C'est le métier qui parle.

Donc, on est d'accord que dans des conditions parfaitement légales, nous avons voté le 1, le 2, le 3. Nous allons passer au 4. C'est assez logique.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2/2024

Rapporteur : David Parison

Cette Décision Budgétaire Modificative (DBM) N° 2/2024 vise essentiellement à régulariser la prévision budgétaire 2024 en section de fonctionnement et en section d'investissement.

➤ En section de fonctionnement :

L'ajustement des crédits de la section s'équilibre à 1 263 021 €.

- Recettes

- **Chapitre 013 : Atténuations de charges** **30 000 €**
Réajustement des remboursements de l'assurance statutaire à hauteur de 30 000 €
- **Chapitre 70 – Produits des services du domaine** **-19 000 €**
Réajustement des recettes du complexe Aqualuc suite à sa fermeture pour travaux - 16 000 €
Réajustement des recettes estimées du centre culturel - 3 000 €
- **Chapitre 74 - Dotations et Subventions** **14 707 €**
L'action Cité Éducative « accueil des émotions » portée par l'enfance jeunesse pour 9 707 €

Réajustement de la participation de l'État au fonctionnement de la maison France Services de 5 000 €, portant la participation à un montant total de 40 000 €.
- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**
La Ville de La Chapelle Saint-Luc ayant conventionné avec la société Citéo dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés, il convient d'inscrire le montant de la participation perçue par la Ville annuellement soit (3,20 € par habitant), représentant la somme de 11 800 € pour 2024.
- **Chapitre 77 – Produits exceptionnels**
La Ville de La Chapelle Saint-Luc a reçu un remboursement de 45 393 € de Troyes Champagne Métropole (TCM) suite à un trop payé relatif au chauffage urbain.
- **Chapitre 78 – Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions**
Dans le cadre de l'affaire relative aux tirs dont ont été victimes les policiers municipaux en 2020, la Ville de La Chapelle Saint-Luc a pris directement en charge les indemnisations des dommages et intérêts de ses agents et s'est subrogée à ces derniers pour demander le règlement auprès de l'auteur des dommages. Il convient donc d'inscrire la totalité de la somme à percevoir soit 102 000 €.
- **Chapitre 042 : Opération d'ordre**
Afin de régulariser d'anciens amortissements de l'éclairage public, il convient de prévoir des écritures d'ordre en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 1 078 121 €.

- Dépenses

• **Chapitre 011 - Charges Générales : réajustement des dépenses en baisse de 100 769 €, dont :**

- ◆ Réduction des crédits ouverts pour les dépenses d'énergie à hauteur de 34 900 €.
- ◆ Réduction des crédits ouverts pour l'assurance dommage aux biens suite à l'appel d'offre infructueux à hauteur de 48 500 €.
- ◆ Inscription des dépenses afférentes aux actions Cité Éducative pour un montant total de 9 708 €.
- ◆ Transfert de l'enveloppe droits de licences et logiciels (Chap.65) vers l'enveloppe maintenances des logiciels à hauteur de 25 000 €.
- ◆ Réduction de l'enveloppe de fonctionnement de divers services pour virement en section d'investissement à hauteur de 76 340 €.
- ◆ Abondement de l'enveloppe dédiée à la fourrière animale à hauteur de 10 000 €.

• **Chapitre 012- Dépenses de personnel : Réajustement de l'enveloppe à la hausse pour 61 000 €.**

• **Chapitre 65 – Autres charges de gestion : Réajustement de l'enveloppe à la baisse pour 36 571 €**

Transfert de l'enveloppe droits de licences et logiciels (Chap.65) vers l'enveloppe maintenances des logiciels (Chap. 011) à hauteur de 25 000 €.
Redéploiement du solde de l'enveloppe des aides aux étudiants et des classes découvertes vers l'investissement.

• **Chapitre 68 – Dotation aux amortissements, aux dépréciations et provisions :**

Dans le cadre de l'affaire relative aux tirs dont ont été victimes les policiers municipaux en 2020, et devant la probable insolvabilité totale ou partielle de l'auteur des faits, il est nécessaire de provisionner l'annulation des crédits à hauteur des dommages et intérêts demandés. En cas de paiement, les sommes perçues feront l'objet d'une reprise de provisions.

• **Chapitre 042 : Opération d'ordre**

Afin de régulariser d'anciens amortissements de l'éclairage public, il convient de prévoir des écritures d'ordre en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 1 078 121 €.

L'équilibre de la section se fait par virement à la section d'investissement de 159 240 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
023	Vir. section investissement	159 240 €			
011	CHARGES GÉNÉRALES	-100 769 €	013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES Remboursement assurance statutaire	30 000 €
012	DÉPENSES DE PERSONNEL	61 000 €	70	PRODUITS DES SERVICES Réajustement des recettes d'Aqualuc Réajustement des recettes du centre culturel	-19 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	-36 571 €	74	DOTATIONS ET PARTICIPATION Réajustement participation France Services Action "accueil des émotions"	14 707 € 5 000 € 9 707 €
			75	AUTRES PRODUITS DE GESTION Recettes Citeo- lutte contre les déchets abandonnés	11 800 €
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	102 000 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS Remboursement trop versé à TCM-réseau de chauffage urbain	45 393 €
042	OPÉRATIONS ORDRE Écriture de neutralisation amortissements éclairage public	1 078 121 €	78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	102 000 €
			042	OPÉRATIONS ORDRE Écriture de neutralisation amortissements éclairage public	1 078 121 €
		1 263 021 €			1 263 021 €

➤ En section d'investissement :

L'ajustement des crédits de la section s'équilibre à 2 110 535 €.

◆ Recettes

- Amendes de police : Réajustement des crédits suite à notification à hauteur de 21 000 €.
- Opération 202208 : Réajustement de la subvention de la Région suite à notification et inscription de la subvention de TCM pour les travaux de rénovation du stand de tir, pour un montant total de 233 487 €.
- Opération 202401 : Inscription d'une subvention de 3 855 € dans le cadre des actions de sécurité routière menées par la police municipale en direction des jeunes.
- Opération 202403 : Inscription d'un complément de subventions accordées dans le cadre de l'enveloppe Politique de la Ville de 48 442 €.
- Opération 202411 : Réajustement des subventions dédiées à la création de la voie douce Mermoz en baisse de 95 875 €.
- Opération 202412 : Inscription de subventions accordées dans le cadre de la création de la voie douce « Buisson » à hauteur de 68 265 €.
- Opération 202413 : Inscription de subventions accordées dans le cadre de la création de la voie douce « forêt urbaine » à hauteur de 37 500 €.
- Virement de la section de fonctionnement de 159 240 €.
- Opérations d'ordre : écriture de neutralisation d'amortissements d'éclairage public à hauteur de 1 078 121 €, et écriture d'intégration dans l'inventaire comptable des avances de travaux à hauteur de 556 500 €.

◆ Dépenses

- Opération 202003 - Enveloppe travaux Politique de la Ville 2020 : Réajustement des crédits en raison des surcoûts liés à l'inflation pour 3 200 €.
- Opération 202206 - Travaux Pinet : Redéploiement des crédits de cette enveloppe vers d'autres opérations, à hauteur de 90 000 €.
- Opération 202302 - Bâtiments 2023 : Redéploiement des crédits vers d'autres opérations à hauteur de 10 000 €.
- Opération 202003 - Enveloppe travaux Politique de la Ville 2023 : Réajustement des crédits en raison des surcoûts liés à l'inflation pour 20 000 €.
- Opération 202305 - Aménagement cœur de ville : Abondement de l'enveloppe à hauteur de 78 778 €, ce qui porte l'inscription budgétaire à 223 002 €.
- Opération 202401 : Abondement de l'enveloppe à hauteur de 116 285 € permettant, entre autres, de rajouter 60 000 € à l'enveloppe dédiée à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et d'acheter un minibus (30 000 €).
- Opération 202402 - Enveloppe bâtiments 2024 : Réajustement de l'enveloppe à la baisse de 8 100 €.
- Opération 202403 - Enveloppe travaux Politique de la Ville 2024 : inscription de nouvelles dépenses relatives à la réfection de la toiture du centre culturel et à l'achat de mobilier pour l'école Jean JAURÈS, pour un montant total de 93 251 €.
- Opération 202414 - Déplacement des serres : Abondement de l'enveloppe de 16 500 € en raison d'une plus-value des travaux.
- Opération 202415 - Sécurisation rue Jules Ferry : Abondement de l'enveloppe à hauteur de 250 000 €.
- Opérations d'ordre : écriture de neutralisation d'amortissements d'éclairage public à hauteur de 1 078 121 € et d'écriture d'intégration dans l'inventaire comptable des avances de travaux à hauteur de 556 500 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
			021	Vir. Du fonctionnement	159 240 €
			13	Amendes de police	21 000 €
	OP 202003 : POLITIQUE DE LA VILLE 2020	3 200 €	13	SUBVENTIONS	
	OP 202206 : TRAVAUX PINET	-90 000 €		OP 202208 : STAND DE TIR	233 487 €
	OP 202208 : STAND DE TIR				
	OP 202302 : BÂTIMENTS 2023	-10 000 €			
	OP 202303 : POLITIQUE DE LA VILLE 2023	20 000 €			
	OP 202305 : CŒUR DE VILLE	78 778 €			
	OP 202401 : SERVICES 2024	116 285 €		OP 202401 : SERVICES 2024	3 855 €
	OP 202402 : BÂTIMENTS 2024	-8 100 €			
	OP 202403 : POLITIQUE DE LA VILLE 2024	93 251 €		OP 202403 : SUBVENTIONS ENVELOPPE POLITIQUE DE LA VILLE	48 442 €
	OP 202408 : ACHAT FONCIER	6 000 €			
	OP 202411 : VOIE DOUCE MERMOZ			OP 202411:VOIE DOUCE MERMOZ	-95 875 €
	OP 202412 : VOIE DOUCE BUISSON			OP 202412 : VOIE DOUCE BUISSON	68 265 €
	OP 202413 : FORÊT URBAINE			OP 202413 : SUBVENTION FORÊT URBAINE	37 500 €
	OP 202414 : DÉPLACEMENT DES SERRES	16 500 €			
	OP 202415 : SÉCURISATION FERRY	250 000 €			
040	OPÉRATIONS ORDRE Écriture de neutralisation amortissements éclairage public	1 078 121	040	OPÉRATIONS ORDRE Écriture de neutralisation amortissements éclairage public	1 078 121 €
041	Écriture de comptabilisation dans l'inventaire des avances de travaux	556 500 €	041	Écriture de comptabilisation dans l'inventaire des avances de travaux	556 500 €
		2 110 535 €			2 110 535 €

Au regard des mouvements de crédits détaillés dans les tableaux précités.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 4 novembre 2024.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** cette décision budgétaire modificative n° 2/2024.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	23		4	

Présentation du rapport

Olivier Girardin

Cette année, nous aurons moins que 5 décisions budgétaires modificatives.

David Parison

On s'est fait gronder parce que nous avons fait de mémoire 5 DBM l'année dernière, on s'était engagé à 2 voire même 3. On est à la deuxième. Peut-être une troisième au mois de décembre.

Donc, nous avons une décision budgétaire qui comprend deux sections, investissement, fonctionnement. Qu'est-ce qu'il faut retenir ? Je vais revenir au début de ce budget. Au moment du budget, de façon constante, on prélevait 180 000 € tout de suite en virement de section. Souvenez-vous, il y avait un reliquat d'ordure ménagère, c'est une somme que la ville devait à l'agglomération troyenne. Une fois qu'on avait remboursé cette somme, c'était un prélèvement de 180 000 €. Chaque année, on avait dit, on va poursuivre l'effort, on prend 180 000 € tout de suite qu'on met en investissement. Au moment du vote du budget, on s'était dit : on le fera pas, on ne passera pas parce que c'est un peu plus complexe, on avait des incertitudes sur le carburant, sur les fluides, sur le chapitre du personnel. Donc on avait un certain nombre d'incertitudes. Ces incertitudes ont fait que finalement les 180 000 €, on ne les a pas placés. Lors de la première DBM, on a fait un premier virement de section de 127 000 €. On a commencé à récupérer ces 180 000 €. Dans cette DBM, vous avez constaté, on revire à nouveau à l'investissement 160 000 €. Nous avons déjà quasiment 90 000 € en plus de cette somme du départ qu'on s'était fixée de récupérer, les 180 000 €, on est déjà quasiment à 100 000 € de plus d'investissement sur la ville. C'est la première constatation. On pourrait dire, on arrive en DBM de fin d'exercice, on est sûr de l'ajustement budgétaire, c'est-à-dire je touche une subvention, je pense sur cité éducative, je prends 9 000 €, j'ajuste mes dépenses, mes marchés publics augmentent sur les travaux, donc je rajoute 3 000 € par ci. J'ai une bonne nouvelle de recettes, notamment sur les ordures ménagères, l'agglomération troyenne nous reverse 45 000 € de trop perçu. On ajuste en fin d'année. Et là non, cette année, on réinvestit, on continue à investir dans une ville en mouvement. On va investir sur à la fois les pistes cyclables, on a investi sur les réseaux de voies douces. Et on a des bonnes nouvelles aussi en matière de subventions, plus de 230 000 € sur le centre de tir, c'est la quote-part régionale.

Ce qui est important finalement, on se dit, on n'est pas que sur un exercice budgétaire comptable de fin d'année. Il y a un élément que je tiens à souligner, c'est les effets du plan de sobriété, les effets d'économie d'énergie. Malgré la hausse du carburant, malgré la hausse de l'électricité, malgré toutes ces hausses, on avait eu des estimations, on a fait un certain nombre d'efforts, des leds ont été posés, des radiateurs thermostatiques, beaucoup de choses ont été faites. Et finalement, sur le budget de la commune, on va économiser 35 000 €. Ça veut dire que finalement, les efforts qui ont été faits depuis des années, et encore une fois sur l'impulsion de M. Mauvignat, de M. Braun, ça veut dire que les plans finalement, ça permet de remettre 35 000 € dans le budget. On a aussi ensuite d'autres ajustements de postes budgétaires. Je termine par deux incises. Je pense que peut-être, on verra le 17 décembre, si on l'utilise ou pas, on se redonne une possibilité en matière de chapitre du personnel, il y a une progression de 61 000 €. C'est par rapport aux SMIG, il y a certaines évolutions statutaires qui arrivent. La question de mise à disposition d'agents au centre de gestion qui va nous conduire à réaffecter un peu d'argent sur ces questions-là. Enfin, il y a la dotation de provision, vous connaissez l'affaire, il y a eu une condamnation définitive. Comme il n'y a pas les possibilités, je l'avais déjà expliqué que les fonds usuels qui indemnisaient les victimes, type Civi, Sarvi, des fonds de garantie qui indemnisent les victimes, malheureusement, c'est des agents d'une commune, comme ces fonds-là ne sont pas indemnisables pour eux, c'est la Ville qui va potentiellement..., la mise en cause qui a été accusé de façon définitive, c'est la Ville qui prend en charge l'indemnisation, avec aussi la possibilité d'engager des démarches juridiques pour éventuellement se faire rembourser, avec peut-être un doute que la personne soit insolvable, mais ça risque que ce soit le budget communal qui supporte de façon définitive la dépense à hauteur de 102 000 €.

Vous avez en dessous les tableaux de synthèse qui reprennent tout ce que j'ai développé. Pas que des minis exercices, d'action, mouvement, je l'ai dit sur les projets. Surtout c'est les questions des voies douces. Et je mets en avant les dotations par rapport aux projets qui sont finalisés, je pense au centre de tirs. Les voies douces, il y a des subventions en face et il y a aussi des choses sur les projets en cours, crèches ou autres, on verra ça sur la prochaine.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Merci M. Parison pour cette présentation qui démontre que cette décision budgétaire modificative n'est pas un ajustement technique, vous l'avez parfaitement expliqué, mais qu'il est bien un ajustement politique au regard de bonnes nouvelles, plutôt des bonnes nouvelles que des mauvaises. Très sincèrement, ça fait 16 ans que je suis à cette place, et ce n'est pas des DBM que j'avais l'habitude de voir il y a encore quelques années, donc je suis heureux de voir que les principes de gestion rigoureux que nous avons adoptés ensemble nous permettent

aujourd'hui de bénéficier de cette rigueur qui a été la nôtre pour pouvoir dégager de manière prudente, mais de manière engagée aussi, un certain nombre de mouvements de fonds importants en cours d'année. Je ne vais pas m'exprimer tout de suite. Je voulais vous laisser la parole si vous avez des questions et des commentaires sur cette DBM. Je n'en vois pas.

Je vais simplement insister sur des choses qui ont été évoquées par Monsieur Parison.

Vous l'avez vu, nous avons déployé un certain nombre d'actions en direction de la modification des espaces de déambulation, notamment doux. Et là, nous réinjectons quelques crédits sur les déambulations qui vont voir le jour, que ce soit du côté de Fouchy, que ce soit du côté de Jules Ferry et du quartier historique de la ville. Je pense que nous aurons fini ces voies douces dans notre mandat, qui aura été un mandat de toute façon très particulier, quelle que soit la date à laquelle il se termine, parce qu'il y a quand même eu un retard à l'allumage assez évident pour tout le monde. Mais quand même, je compte bien, j'ai renoncé à plein de choses, mais je compte bien voir ses voies douces. Et là, le fait qu'on réinjecte des moyens fait qu'à mon avis, sur 2025, on les verra. Il y a celle de Mermoz qui a une symbolique particulière pour moi, vous le savez, parce que je me bats depuis très très longtemps avec la SNCF, et que nous avons obtenu gain de cause avec un visuel que j'ai vu, alors je ne suis pas allé les voir depuis que ça a été installé depuis ce week-end. C'est quelque chose dont nous pouvons être fiers collectivement. En termes de sécurisation des parcours, c'est important, en termes d'usages, on voit que ça se démultiplie, et en termes d'esthétique et de qualité, je vous redis, nous avons un enjeu peut-être particulier chez nous. Je ne veux pas que nous soyons simplement à faire du pratique, je veux que nous insistions sur l'esthétique car nous avons montré de quoi nous sommes capables dans cette ville. La voie de déambulation douce de Mermoz a quelque chose évidemment de très utile, surtout lorsqu'elle va être raccrochée. Et on va voir ce qui va se passer. On a fait la déambulation avec les habitants sur le quartier du cœur de ville qui d'ailleurs, vous avez vu, bénéficient d'un certain nombre de crédits supplémentaires. Nous sommes en train de travailler, puisque les réseaux font être refaits à la requalification de l'avenue du général Leclerc, mais l'agglomération, sur notre demande express un peu insistante, ça m'arrive aussi, refait la rue Danton, le haut de la rue Danton, celui qui vient de la zone industrielle jusqu'au pont, mettant en exergue ainsi le lien qui peut s'effectuer vis-à-vis de la voie cyclable qui est de l'autre côté et qui va commencer. Nous commençons à avoir un maillage qui va finir, je pense, d'ici trois-quatre ans. Alors, nous remettrons les clés à nos suivants, mais il va nous permettre, et ça peut être nous aussi, ça peut être vous, chers collègues, qui va nous permettre de vraiment mailler très très correctement la ville de liaisons douces, de déambulations douces. Je ne parle pas seulement de vélo, mesdames et messieurs, je parle aussi de marche à pied. J'en profite pour vous dire que je crois profondément que ce que nous avons commencé à entreprendre, je vois toutes les actions qui sont menées par le Cmas, autour de l'activité physique pour toutes et tous – pratique sportive ou pas – du quotidien est une des clés du bien vivre, du mieux vivre, quel que soit son âge et sa situation. Nous avons la chance d'avoir un projet sport santé qui est développé sur notre ville au travers de la présence d'Akhilleus que nous avons toujours aidé. Je suis persuadé, mesdames et messieurs, que ça fait partie d'un fil conducteur que nous devons tisser de manière beaucoup plus ténue avec cette association notamment. Le sport santé, l'activité, quel que soit l'âge et quelle que soit la situation, pour moi, c'est comme notre histoire de château d'eau, c'est un point de repère pour la ville de la Chapelle Saint-Luc. Elle fait, cette ville, de l'activité physique de ses membres, quelles que soient les situations auxquelles ils sont aux prises, un des identifiants. Je crois très sincèrement qu'au travers du déploiement de nos voies douces derrière, ce n'est pas simplement la facilité de déambulation, la sécurité de déambulation, le côté un peu loisir. C'est aussi l'habitude à prendre de faire de l'activité physique au quotidien, la marche, etc., quelle que soit sa situation. Je discutais avec le directeur de l'association Akhilleus, il y a des tas de choses qu'on minimise et dans notre société très sédentaire, la reprise de l'activité physique au quotidien, quelle que soit la situation dans laquelle on est, est non seulement une ambition saine sur le plan des politiques publiques en matière sanitaire, mais aussi en matière d'appréciation de soi-même dans la société. Je vous dis ça au passage, on s'éloigne un peu de la DBM, mais pas tant que ça, mesdames et messieurs, parce que ce qu'on décide en matière de nombre d'euros investis dans un certain nombre de sujets, c'est des choix, qui sont des choix politiques, sur des opérations qui sont des politiques publiques que nous déployons.

Voilà ce que je voulais vous dire moi à propos de la question de cette DBM, et s'il n'y a pas d'autres remarques ou commentaires, mesdames et messieurs, je vous propose de passer au vote.

Vincent Richard

J'aurais voulu avoir une précision sur ce que vous entendez faire comme travaux au niveau de la sécurisation de la rue Jules Ferry.

Olivier Girardin

Une excellente question. Monsieur Richard, depuis plusieurs années, nous avons des remontées et nous avons pu prendre conscience de la nature de ces remontées au travers de la pause d'un radar pédagogique que nous avons négocié avec l'État. Je parle sous le contrôle notamment de Monsieur Champagne, qui avait vu ça avec l'État. Nous avons constaté la vitesse excessive sur la partie malheureusement, qui sort de Lakanal et qui va jusqu'à Ferdinand Buisson, mais notamment dans le tournant qui suit la sortie de Chasseigne, jusqu'à Ferdinand Buisson. C'est pour ça qu'on gage des moyens financiers importants, il faut trouver la bonne méthode pour faire tomber la vitesse à cet

endroit-là, qui est un vrai sujet de vie quotidienne des habitants et de vrais risques sur cette portion-là. Je rappelle qu'un peu plus loin, il y a eu un mort il y a maintenant une dizaine d'années. On risque ça. Mais la question, c'est qu'est-ce qu'on fait ? Et là, nous sommes avec les services dans un regard sur les moyens. Parce que c'est une ligne, il y a une emprise au sol, qui est une emprise où doivent passer les bus, et si vous dites bus, vous dites que rajouter des ralentisseurs, c'est interdit. Donc, il faut calibrer ce que nous faisons pour que ce soit à la fois efficace en termes de tombée de vitesse, notamment sur ce virage qui est aveugle d'un côté et de l'autre. La question se pose pour moi, mais je demande l'expertise des uns et des autres, de notre carrefour Danton-Ferry. Est-ce que les feux, enfin mis à niveau, permettent de régler le problème auquel nous sommes confrontés, des temps d'attente, des stocks qui font qu'on a quand même une vague tendance à vouloir accélérer pour éviter de bloquer cinq minutes.

Danièle Boeglin

C'était tout à fait ce que je voulais évoquer. Les feux Danton-Jules Ferry sont beaucoup trop longs. Donc effectivement, les gens... On a toujours la même population qui passe à peu près. Les gens le savent et ils accélèrent pour ne pas avoir ce temps d'attente trop long. Moi, je pense qu'il faudrait réguler, vraiment limiter la durée de ces feux-là, ce qui oblige les gens à s'arrêter. Et si ce n'est pas long, ils n'envisagent pas d'accélérer pour pouvoir gagner un feu.

Olivier Girardin

Monsieur Braun, vous voulez peut-être dire quelque chose. Les services travaillent, ça devrait arriver. Allez-y, dites, dites Madame Jaumotte. En décembre, nous aurons des feux à nouveau régulés correctement. Je crains malheureusement que la situation étant celle-là, nous ayons à travailler sur la partie en amont, même si les feux sont raccordés correctement. Par contre, je souhaite que nous ayons, et alors là, vous pouvez vous joindre techniquement, parce qu'on est tous des utilisateurs de cette voie, pour envisager la meilleure des solutions. On a gagé une somme. Elle est prévue pour des types de ralentissement de voie. Mais je ne suis pas arrêté sur la nature de ceux-ci et je souhaite que vraiment, on partage des expériences. Je ne souhaite pas continuer de vivre avec le risque qu'il nous arrive un accident sur cette voie. La régulation des feux est une clé, mais ceux qui viennent du cimetière, qui viennent de Chasseigne et qui prennent la voie d'accélération, ils ne voient pas encore le feu qu'ils sont déjà en voie d'accélération. Donc question, qu'est-ce qu'on fait ? En tout cas, il y aura les moyens de faire et il y aura les moyens de faire dans des conditions qui seront décentes sur le plan de l'investissement. C'est ce que nous permettent les bons résultats auxquels nous sommes confrontés. Je remercie la gestion effectuée à la fois sous le contrôle de l'adjoint mais aussi de vous et de vos équipes, M. le directeur général, je sais que les équipes ont quand même pas mal joué le jeu parce qu'on récupère un certain nombre de moyens sur les enveloppes services. Et je veux que ce soit dit aussi. Sur les enveloppes services, 76 000 €. Donc ça veut dire que les services, quand on leur dit : mesdames et messieurs, est-ce que vous pouvez nous rendre de l'argent d'ici la fin de l'année ?, ils le rendent. C'est un état d'esprit que je souhaite souligner au passage. On a une réunion de quartier sur Lakanal jeudi à 18 h. Ça fera partie des sujets qui seront sur la table, ça je vous le garantis. Et moi, la manière de le gérer, je suis ouvert à toute proposition. Ce que je ne veux pas, c'est prendre le risque d'être en arrière de la main d'un accident qui pourrait se produire. Encore une fois, nous avons une emprise de bandes roulantes où les bus passent, mais les bus, et seulement les bus, en termes de taille, on ne peut pas faire de voie de sécurisation des vélos, ça c'est sûr. Donc ça passe, mais nous sommes contraints par les espaces, nous ne modifierons pas les espaces, il y a des gens autour. Donc la question, c'est comment on fait pour être assuré que la vitesse sera conforme. Moi je ne vous le cache pas, je vais vous le dire, je suis preneur si on pouvait nous installer un radar automatique, je suis preneur parce qu'on a constaté des vitesses – Monsieur l'adjoint en charge de la sécurité, vous pouvez peut-être nous dire un mot des vitesses constatées à cet endroit-là, c'est dément. Donc, on fera quelque chose. J'ai bien conscience que le mieux est l'ennemi du bien en ces matières, mais on n'accumulera pas les obstacles. De toute façon, on ne peut pas. Encore une fois, il y a les transports en commun. Et puis il y a le confort des utilisateurs raisonnables. Mais j'ai bien l'intention qu'on examine toutes les possibilités, en plus de la mise à jour de la question des feux. Monsieur Champagne, peut-être un petit mot.

Bernard Champagne

Oui, la consigne est le renforcement de contrôle de vitesse par notre police municipale et en lien avec la police nationale. J'ai aussi demandé à ce que la nationale régulièrement aille voir là-bas en bas. Par rapport à nos radars pédagogiques, on a des relevés. On en a déjà parlé mais je le redis, on a quand même des gens qui roulent entre 100 et 110 km/h sur nos artères. Des vitesses comme ça à des heures il n'y a pas beaucoup de monde, mais des plus de 90 km/h à des heures où parfois, ce sont des heures qui correspondent à des sorties d'école. Je le dis, c'est vraiment des dangers publics. Sur ce carrefour que vous donniez, Monsieur le maire, on envisage également d'aller vers une mise en place d'une caméra aussi pour repérer et pour avoir des informations aussi qui nous remontent par rapport à tout ça. En plus, il y a les deux écoles maternelles et primaires qui sont là. Ça nous permettrait aussi d'avoir une vue sur ça. Ce sont des pistes qu'on travaille actuellement. Il y a des choses qui sont déployées et c'est quand même terrible d'être obligé de mettre de l'argent parce que les gens sont inconscients, enfin quelques

personnes sont inconscientes, voire extrêmement dangereuses au volant d'une voiture. C'est un vrai problème de civilité, de sécurité, de citoyenneté.

Olivier Girardin

Exactement, monsieur Champagne, si simplement les gens respectaient le code de la route ou à peu près... On est des femmes et des hommes, on sait très bien que des fois... Mais s'ils avaient une conduite décente, combien on pourrait injecter dans les associations, dans les activités sportives, dans les infrastructures positives ? Il faut que nous refusions, mesdames et messieurs, cette société qui veut que seules les contraintes obligent les gens à se comporter conformément à la loi. Ce n'est pas être conservateur, réactionnaire que de dire ça. Je suis de gauche, je resterai de gauche toute ma vie, mais je vous dis, je n'accepte plus que les gens se comportent de manière totalement incivile dans cette société, et de plus en plus, et avec le sentiment d'assumer, de dire, mais oui, mais les autres, ils font pire ! Mais tu prends une prune, tu prends une prune, tu assumes, tu la boucles, c'est tout. T'as fait une bêtise, t'as fait une bêtise. Mais non, maintenant on t'explique en plus que par rapport à d'autres, vous comprenez, c'est rien. Et tant qu'il n'y a pas de mort, on a toujours une justification. Moi, je ne veux pas de cette société, je ne veux pas être le maire d'une ville qui renonce à dire : ça suffit. Et j'aimerais bien éviter d'avoir à engager les moyens de la Ville sur des modifications de ces bandes de roulement destinées à juste que les gens respectent la vitesse, qui est pour autant imposée par le code de la route. Mais il paraît que ce n'est pas bien de dire ça, il paraît que les politiques nationales, ils ont des visions du monde qui sont tellement sophistiquées. Mais moi déjà, ça, ce serait important de le rappeler aux gens, aux sociétés que nous formons les uns les autres. En tout cas, nous avons aujourd'hui les moyens d'agir, d'étudier les feux, priorité, Madame Boeglin, je vous rejoins, mais encore les conditions possibles de faire baisser la vitesse sur un axe extrêmement utilisé et quand même légèrement dangereux pour la société. Donc, on va regarder ça. Mais si vous voulez participer les uns les autres, mesdames et messieurs, donc évidemment l'opposition comme les autres, je suis preneur, mais vraiment preneur.

Danièle Boeglin

Je pense qu'à l'écoute de ce que vous venez de dire dans ce secteur, des gens qui roulent à 90-100 km/h, il ne faut pas être bien quand même pour rouler à des vitesses comme ça. Donc moi, j'ai peur que, quoi qu'on fasse, ils rouleront comme des fous. Donc, pour moi, dans ces conditions-là, il n'y a que la répression qui peut les toucher. Il n'y a vraiment que la répression. Autant tout à l'heure pour les feux, c'est vrai que les feux sont trop longs, des gens qui sont pressés pour aller travailler vont donner un petit coup d'accélérateur pour pas être bloqués cinq minutes, ça, on peut le concevoir. Mais des gens qui sont à 90-100 km/h sur ces axes là, ce n'est pas acceptable.

Olivier Girardin

Je vous redis, Madame Boeglin, je serais favorable à travailler un dispositif, y compris d'un radar. Mais le problème, c'est que ce n'est pas nous. Si c'était un investissement communal, je le proposerais à la collectivité.

Danièle Boeglin

Mais si on met la police un petit peu pour les prendre en flagrant délit, ils se calmeront assez vite quand même. Parce que c'est sûrement toujours à peu près les mêmes, il n'y a pas la moitié de la population qui passe là qui est détraquée, donc on est toujours à peu près sur les mêmes.

Olivier Girardin

Le problème, c'est que les mêmes qui passent régulièrement à cet endroit-là, ils peuvent à un moment donné... Voilà, donc la question c'est que de toute façon, ça roule trop vite. Donc je vous dis, on a les moyens aujourd'hui d'intervenir. Intervenir ça veut dire quoi ? Ça veut dire entraver la vitesse de nos véhicules. Ce n'est jamais agréable, surtout quand par ailleurs, on n'était pas contrevenants par essence. Mais si jamais, il n'y a pas d'autres solutions, et je suis prêt à les envisager toutes, je vous répète, je suis prêt à envisager toutes les solutions. Moi, je suis disposé à ce que nous investissions sur la sécurisation de Jules Ferry et donc de la baisse de la vitesse par obligation et par contrainte. Parce que je vous assure que c'est une situation que les habitants du quartier nous ont signalé plusieurs fois, quand ils sortent de chez eux sur ce quartier-là, c'est quand même extrêmement dangereux. Quand ils sortent des rues de ce quartier, c'est extrêmement dangereux. S'il n'y a pas d'autres solutions, on le fera et on a les moyens de le faire, ça tombe bien. Si ça peut être un radar, ce sera un radar. Mais j'ai bien peur que nous n'ayons pas les moyens d'imposer un radar à l'État.

Mesdames et messieurs, est-ce que vous avez d'autres remarques ou commentaires ? Je n'en vois pas. Nous prenons un petit peu de retard, mais c'est un débat fondamental. 19h42, nous sommes toujours sur la DBM. Mais c'est de la politique, une DBM, ce n'est pas un machin, j'enlève des crédits, je remets des crédits, c'est un truc de choix. Et donc nous avons discuté de nos choix. Mesdames et messieurs, je vais soumettre au vote s'il y a plus de remarques et commentaires. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions, je pense que nous avons le même nombre d'abstentions que sur les trois premiers rapports. Monsieur l'adjoint aux finances que je remercie vraiment de sa présentation et de son investissement aux côtés des services que je remercie aussi, votre rapport est adopté.

PERSONNEL COMMUNAL
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Aïcha Himeur

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services. Considérant le précédent tableau des effectifs, il vous est soumis les modifications suivantes afin de :

- Permettre l'avancement au grade supérieur, en application des orientations et des critères établis dans les lignes directrices de gestion, de 33 agents actuellement en poste, et inscrits au tableau annuel d'avancement 2024 :

Filière administrative :

- Création de 10 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Filière technique :

- Création de 17 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Filière animation :

- Création de 4 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Filière sécurité :

- Création de 2 postes de brigadier chef principal à temps complet.

- Permettre le recrutement dans la filière sportive :

- Création d'un poste de conseiller des activités physiques et sportives à temps complet.
- Création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 4 novembre 2024.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- D'ADOPTER les modifications du tableau des effectifs sur la base des éléments indiqués ci-dessus.
- D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	23		4	

Nouvelle répartition des postes proposée au 5 novembre 2024

Ancienne répartition des postes au 1er octobre 2024				Nouvelle répartition des postes proposée au 5 novembre 2024			
	Pourvu	Vacant	Total général		Pourvu	Vacant	Total général
Administrative	78	28	106	Administrative	78	38	116
Adjoint administratif	11	3	14	Adjoint administratif	10	4	14
Adjoint adm pcpal 2e cl	25	9	34	Adjoint adm pcpal 2e cl	26	8	34
Adjoint adm pcpal 1ère cl	16	4	20	Adjoint adm pcpal 1ère cl	16	14	30
Rédacteur	5	4	9	Rédacteur	5	4	9
Rédacteur pcpal 2e cl	4	2	6	Rédacteur pcpal 2e cl	4	2	6
Rédacteur pcpal 1ère cl	6	1	7	Rédacteur pcpal 1ère cl	6	1	7
Attaché territorial	7	4	11	Attaché territorial	7	4	11
Attaché Principal	1	1	2	Attaché Principal	1	1	2
Attaché Territorial Hors Classe	1	0	1	Attaché Territorial Hors Classe	1	0	1
Directeur Général Adjoint des Services	1	0	1	Directeur Général Adjoint des Services	1	0	1
Directeur Général de Services	1	0	1	Directeur Général de Services	1	0	1
Technique	120	29	149	Technique	120	46	166
Adjoint technique 9/35 ème	1	0	1	Adjoint technique 9/35 ème	1	0	1
Adjoint technique 24/35 ème	0	2	2	Adjoint technique 24/35 ème	0	2	2
Adjoint technique 26/35 ème	0	1	1	Adjoint technique 26/35 ème	0	1	1
Adjoint technique 27/35 ème	0	2	2	Adjoint technique 27/35 ème	0	2	2
Adjoint technique 28/35 ème	1	1	2	Adjoint technique 28/35 ème	1	1	2
Adjoint technique	49	1	50	Adjoint technique	48	2	50
Adjoint technique pcpal 2ème cl 26/35 ème	1	0	1	Adjoint technique pcpal 2ème cl 26/35 ème	1	0	1
Adjoint technique pcpal 2ème cl 27/35 ème	1	0	1	Adjoint technique pcpal 2ème cl 27/35 ème	1	0	1
Adjoint technique pcpal 2ème cl	29	13	42	Adjoint technique pcpal 2ème cl	30	12	42
Adjoint technique pcpal 1ère cl	5	0	5	Adjoint technique pcpal 1ère cl	5	17	22
agent de maîtrise	18	3	21	agent de maîtrise	18	3	21
Agent maîtrise pcpal	12	2	14	Agent maîtrise pcpal	12	2	14
technicien territorial	2	2	4	technicien territorial	2	2	4
technicien territorial principal de 2ème cl	0	1	1	technicien territorial principal de 2ème cl	0	1	1
technicien territorial principal de 1ère cl	1	0	1	technicien territorial principal de 1ère cl	1	0	1
Ingénieur	0	1	1	Ingénieur	0	1	1
Animation	36	14	50	Animation	35	19	54
Adjoint d'animation	14	7	21	Adjoint d'animation	13	8	21
Adjoint d'animation princ 2cl	15	3	18	Adjoint d'animation princ 2cl	15	3	18
Adjoint d'animation princ 1cl	3	0	3	Adjoint d'animation princ 1cl	3	4	7
Animateur	4	2	6	Animateur	4	2	6
Animateur pcpal 2ème cl	0	2	2	Animateur pcpal 2ème cl	0	2	2
Culture	11	14	25	Culture	11	14	25
Adjoint patrimoine	0	2	2	Adjoint patrimoine	0	2	2
Adjoint patrimoine principal 2ème classe	2	0	2	Adjoint patrimoine principal 2ème classe	2	0	2
Asst cons P&B pcpal 2ème cl	0	1	1	Asst cons P&B pcpal 2ème cl	0	1	1
Asst cons P&B pcpal 1ère cl	1	1	2	Asst cons P&B pcpal 1ère cl	1	1	2
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 2/20ème	0	1	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 2/20ème	0	1	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 3/20ème	0	1	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 3/20ème	0	1	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 4/20ème	0	1	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 4/20ème	0	1	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 5,6/20ème	1	0	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 5,6/20ème	1	0	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 7/20ème	0	2	2	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 7/20ème	0	2	2
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 11/20ème	1	0	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 11/20ème	1	0	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 14/20ème	0	1	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 14/20ème	0	1	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 15/20ème	1	0	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 15/20ème	1	0	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 20/20ème	3	2	5	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 20/20ème	3	2	5
Asst Ens Art pcpal 1ère cl 10/20ème	1	0	1	Asst Ens Art pcpal 1ère cl 10/20ème	1	0	1
Asst Ens Art pcpal 1ère cl 14/20ème	0	1	1	Asst Ens Art pcpal 1ère cl 14/20ème	0	1	1
Asst Ens Art pcpal 1ère cl 20/20ème	1	1	2	Asst Ens Art pcpal 1ère cl 20/20ème	1	1	2
Sécurité	8	5	13	Sécurité	8	7	15
Gardien-Brigadier	3	4	7	Gardien-Brigadier	3	4	7
Brigadier chef pcpal	5	1	6	Brigadier chef pcpal	5	3	8
Société	4	11	15	Société	4	11	15
ATSEM pcpal 2e cl	2	7	9	ATSEM pcpal 2e cl	2	7	9
ATSEM pcpal 1ère cl	2	4	6	ATSEM pcpal 1ère cl	2	4	6
Sportive	7	6	13	Sportive	6	9	15
Opérateur des APS qualifié	0	1	1	Opérateur des APS qualifié	0	1	1
Opérateur pcpal APS	0	1	1	Opérateur pcpal APS	0	1	1
Educateur APS	5	2	7	Educateur APS	4	4	8
Educateur APS pcpal 2ème cl	0	2	2	Educateur APS pcpal 2ème cl	0	2	2
Educateur APS pcpal 1ère cl	1	0	1	Educateur APS pcpal 1ère cl	1	0	1
Conseiller des APS	1	0	1	Conseiller des APS	1	1	2
Hors filières	1	3	4	Hors filières	1	3	4
Chargé de mission GUSP	0	1	1	Chargé de mission GUSP	0	1	1
Chargé d'opération ANRU	0	1	1	Chargé d'opération ANRU	0	1	1
Chf de projet politique de la Ville	0	1	1	Chf de projet politique de la Ville	0	1	1
Directeur de cabinet	1	0	1	Directeur de cabinet	1	0	1
Total général	265	110	375	Total général	263	147	410

Présentation du rapport

Pour permettre l'avancement au grade supérieur en application des orientations et des critères établis dans les lignes directives de gestion de 33 agents actuellement en poste et inscrits au tableau annuel d'avancement 2024, il vous est proposé d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs. Il s'agit de 33 postes supplémentaires qui permettent l'avancement d'agents qui sont déjà en activité dans les filières mentionnées dans votre rapport. Il vous est proposé également de permettre le recrutement de la filière sportive par la création d'un poste de conseiller des activités physiques et sportives et un éducateur des activités sportives, et surtout deux à temps plein.

Après saisine de la commission pôle ressources internes, qualité, sécurité du 4 novembre 2024, il vous est proposé d'apporter les modifications du tableau des effectifs sur la base des éléments indiqués ici dessus et d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après présentation du rapport

Merci beaucoup, Mme Himeur. Je fais un commentaire tout de suite et presque une question à l'adresse de l'adjoint aux finances et au directeur général des services. J'ai l'habitude de vous voir vous mettre en PLS dès qu'on commence à discuter recrutement. Là, je vois 33 postes plus création de postes d'activité physique. On est d'accord et on est bien d'accord que l'immense majorité des 33 postes correspondent à des avancements de grades. Je préfère le redire. Et que nous allons enfermer la quasi-totalité. Nous allons laisser ouvert le nécessaire, mais nous n'allons pas forcément, pour pouvoir vaquer à des recrutements éventuels en surplus d'activité, quelque chose comme ça, pour ne pas être sec. Ce qui serait bien, afin que les collègues n'aient pas l'impression de voter des augmentations de postes, j'en discutais avec Madame Boeglin qui avait fait la remarque, rappelez-vous, sur le budget initial, on est bien d'accord qu'on va fermer les postes. Pas tous. J'ai bien compris qu'il y en a qui vont forcément rester ouverts. Pas forcément pourvus mais rester ouverts pour pouvoir avoir la souplesse nécessaire. Mais on est d'accord que ce n'est pas 33 postes qu'on embauche comme ça. On n'est pas devenu fou. Ce que je souhaiterais, mesdames et messieurs, je ne vous le cache pas, je m'adresse aux ressources humaines et au directeur général des services, c'est que dans la présentation de ce rapport récurrent, on ait quelque chose qui nous permette d'éviter d'avoir des palpitations et de nous mettre nous-mêmes en PLS chaque fois qu'on passe un truc pareil. Donc, je ne sais pas comment vous pouvez faire, mais je vous demande de réfléchir pour rassurer le conseil municipal afin qu'on comprenne que... J'ai compris, c'est écrit que ce sont des avancements de grade, mais on ne dit pas quelle est l'ampleur, par exemple, de ce que nous allons fermer la prochaine fois. J'ai compris, j'ai entendu monsieur le directeur général, qu'on ne peut pas écrire qu'on va fermer tous les postes, parce que ce n'est pas vrai qu'on va fermer tous les postes, parce qu'on en laisse ouverts, parce qu'au cas où, etc. C'est prudent et c'est juste. N'empêche que ça mérite quand même d'être précisé. Sinon, à chaque fois, on a la discussion récurrente qui est : combien en crée de fonctionnaires, etc. Et honnêtement, je veux bien avoir des débats sur le fond, avoir des échanges avec les collègues, majorité et opposition d'ailleurs. Mais sur des trucs de sérieux. Donc cette présentation ne me va pas, elle n'est pas rassurante pour les collègues qui se disent : on autorise quoi et il va se passer quoi. Donc je vous propose et je vous demande, monsieur le directeur général, de réfléchir. Ce n'est pas si simple. J'ai compris que ce n'était pas si simple, Jérôme, mais à une présentation qui permette d'éviter que chaque fois, il y ait des collapsus. Je me rappelle de monsieur Ducourant, qui maintenant fait partie de la majorité, mais quand il était à l'époque dans l'opposition, il m'expliquait que je faisais des plans sociaux quand je fermais 30 postes. Parce qu'évidemment, sur 33 postes, on va en fermer 30. Vous voyez ce que je veux dire ? Mais à l'époque, il était dans l'opposition, alors il faisait main sur le cœur : il y a un plan social à la Chapelle Saint-Luc, personne ne nous l'a dit, etc., vous supprimez des postes. Bref. Techniquement, on ouvre, on ferme. Moi, ce que je veux, c'est que les conseillers municipaux ne viennent pas me dire : je ne comprends pas, tu m'as refusé un recrutement sur tel point et puis là, tu me balances 33 postes. Ou Mme Boeglin qui s'était inquiétée de cette question l'autre fois, et l'opposition de manière générale. Je comprends, mais voilà. Est-ce qu'on peut considérer que 1, on est bien sûr, Mme Himeur l'a dit, je le répète, des ouvertures de postes visant à accueillir des évolutions de grades de nos agents déjà en poste ; que tout ça conduira à ce que dans le conseil municipal suivant, on fasse un plan social de suppression des postes à une hauteur qui sera à définir. Mais je voudrais clairement qu'il soit avec des chiffres simples, tableau simple : combien on a en stock, combien on va recruter dans l'année, combien sont partis. A la fin de l'année, dans le bilan social, je ne sais pas quand est-ce qu'on le vote, mais il faut que ce soit simple, il faut que ce soit lisible. Encore une fois, moi j'assume qu'on puisse recruter, mais qu'on ait la discussion sur des choses qui sont tangibles et qui sont des choix budgétaires. Voilà, mesdames et messieurs, techniquement, on est toujours comme d'habitude. Ça vous va ? Mais vous voyez pourquoi on s'alerte à chaque fois que vous faites ça, les RH ? Parce qu'à chaque fois, on sait que... Et honnêtement, ça fait peur quand je vois comment...

Vincent Richard

Juste une petite remarque. Allez-y. On pourrait en parallèle du fait de dire qu'on crée des postes, dire aussi que dans le même ordre, il y aura des vacances de postes puisque les 33 personnes, dans un premier temps, elles vont

glisser et vont occuper les nouveaux postes créés, mais elles vont en libérer 33. Alors que vous ne vouliez pas les supprimer d'office parce que vous voulez garder un volant d'utilisation a posteriori, mais on pourrait déjà, dans l'explication, dans la présentation là, dire qu'il y a un glissement et qu'il y a une mise en vacation des 33 postes.

Olivier Girardin

C'est une sage remarque, et c'est vrai, c'est la vérité.

Danièle Boeglin

Simplement, je pense effectivement qu'il faut supprimer les postes qui n'ont plus lieu d'être.

Olivier Girardin

Oui, mais je pense que la fois prochaine, on a bien un rapport qui supprime les postes. C'est le mois de décembre. C'est Noël, donc on supprime des postes !

Vous avez compris, mesdames et messieurs des services qui faites un travail remarquable, je ne le dirai jamais assez, nous avons besoin, parce que nous ordonnons la dépense, de maîtriser de manière simple, les tenants et les aboutissants de ce à quoi nous nous exposons quand nous votons quelque chose comme ça. Nous, nous allons le voter en ce qui concerne la majorité, l'opposition peut dire : moi je ne l'ai pas voté, votre truc, mais nous on le vote. Donc a fortiori, j'ai envie de vous dire, on a envie d'avoir des explications qui soient tangibles et qui permettent de répondre par anticipation à des questions justes qui peuvent venir de tous les rangs de cette assemblée.

Mesdames et messieurs, s'il n'y a pas d'autres remarques, commentaires...

Christiane Chéry

Je voulais simplement dire ce que je comprends, c'est qu'en réalité, il n'y a que deux recrutements. Puisque on met : Permettre le recrutement dans la filière sportive. Et là, c'est vraiment des recrutements. Apparemment, ceux qui précèdent ne sont pas des recrutements. C'est ce que je comprends.

Olivier Girardin

Je vais faire simple parce qu'il vient de me donner l'explication technique au moment où je vous parle. Même pas parce qu'en fait, il y a un directeur de la piscine, il y a l'histoire de catégorie B, etc., ce n'est même pas l'ouverture de deux postes en fait. Mais vous avez raison, Madame Chéry, moi aussi, si je lis rapidement le dossier, j'ai l'impression qu'on va permettre le recrutement dans la filière sportive de deux postes. Donc tu as l'impression qu'il y en a en plus, ceux-là. Bref, donc même pas. Je le redis aux services, mais vous l'avez compris, puis vous me l'avez dit par ailleurs, monsieur le directeur, donc je ne dévoile pas des secrets particulièrement sensibles. Nous avons à retravailler la présentation de ce tableau récurrent des modifications à la suite des commissions, des avancements de grades, etc. Pour permettre d'éclairer les collègues. Alors, nous avons un bilan social qui paraît tous les deux ans. Mais un tableau des effectifs récapitulatif en information des collègues : combien on était au début de l'année, combien on est à la fin, ça doit pouvoir se faire. Et ne venez pas m'inventer des trucs compliqués que je ne comprends pas. Je fais un bac B moi, monsieur !

Aïcha Himeur

Je voulais juste compléter. Effectivement, il y a deux postes, on crée deux postes parce qu'au moment du recrutement, on ne sait pas qui va se présenter. Ça peut être un éducateur, ça peut être... Et de ce fait, on ouvre les deux postes et dès qu'on arrive à trouver, on le positionnera et on refermera l'autre.

Olivier Girardin

Tout le monde doit pouvoir comprendre qu'en effet, pour que nous puissions embaucher, il faut qu'au tableau de nos effectifs possible, il y ait l'ensemble des possibles. Donc si on veut recruter par exemple un directeur de piscine, ce directeur de piscine va être de catégorie A ou de catégorie B. Pour ne pas fermer la possibilité que ce soit un excellent catégorie B, ce qui nous est arrivé, on ouvre les deux postes. Si on n'ouvre pas les deux postes, au moment où on trouve la perle rare en catégorie B, on ne peut pas le recruter parce qu'on a ouvert en catégorie A. Il faut attendre le prochain conseil municipal pour pouvoir le faire. La France, monsieur, la France ! Je n'aime pas faire ce que je vais faire, mais je vais le faire. Si l'État faisait pour son compte ce qu'il nous demande à nous, en termes de non seulement budgétairement, mais réglementairement parlant, peut-être que ça irait moins mal. Parce que très sincèrement, nous obliger à créer les postes pour pouvoir recruter avant, etc., vous imaginez la bureaucratie que c'est ce machin. Franchement, les services, j'ai plein de choses à leur faire faire, mais pas ça. Je peux vous le dire. Donc c'est à ça qu'ils doivent penser. Ah oui, mais si c'est un catégorie B, il faut donc ouvrir le poste catégorie B. Résultat des courses conseil municipal, ouverture de deux postes pour un même poste, Et une suppression, il faut que ça passe en CST. Et oui. Et donc, vous êtes dans des procédures. Je vais vous raconter l'histoire et je finis parce qu'il est 19h55, je croise le directeur de la petite enfance de la Ville de Paris, qui est un copain à moi, à une réunion sur Paris, etc. Il recrute 1 000 personnes par an. Il a 6 000 personnes en stock. Il me dit : si je recrute, je dois prendre six mois d'avance. Il me dit : je deviens fou. Il me dit : je ne demande pas grand-chose, je demande

qu'on m'allège les règlements qui font qu'entre le moment où je vais déclencher la possibilité sur une crèche d'augmenter le volume possible, etc., j'ai six mois avant que je puisse avoir quelqu'un en face des enfants. Voilà, la France, Monsieur, la France. Voilà, Mesdames et Messieurs. On passe au vote. Qui est contre cette modification du tableau des effectifs ? Personne. Qui s'abstient ? Le vote est traditionnel. On a le même vote sur les cinq premiers rapports. Il faut accélérer le pas.

RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LA CAMPAGNE
DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Rapporteur : Sophal Duong

Dans le cadre de la campagne de recensement de la population pour l'année 2025, la Ville de La Chapelle Saint-Luc procédera au recrutement des agents recenseurs devant effectuer la distribution et la collecte des documents chez les personnes à recenser, entre le 16 janvier et le 22 février 2025. Les postes seront pourvus tant par recrutement externe que par des agents volontaires de la collectivité.

Il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui effectueront les opérations de collecte, selon les modalités fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

La rémunération des agents recenseurs sera répartie comme suit :

Pour tous les agents recenseurs :

- Par formulaire « Feuille de logement » papier ou Internet rempli : 1.10 € brut.
- Par formulaire « Bulletin individuel » papier ou Internet rempli : 1.60 € brut.
- Tournée de repérage : 140.00 € net.
- Forfait de déplacements : 80.00 € net.

Pour les agents recenseurs recrutés en externe :

- Demi-journée de formation : 45.00 € brut.

Ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2025, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes - Qualité - Sécurité du 4 novembre 2024.

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- D'APPROUVER la rémunération des agents recenseurs pour l'année 2025.
- D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	27			

Présentation du rapport

Dans le cadre de la campagne de recensement de la population qui aura lieu le 16 janvier et le 22 février 2025, la ville procédera au recrutement des agents recenseurs tant par des agents externes que par des agents volontaires de la collectivité. Il appartient à la commune de fixer la rémunération de ces agents recenseurs. Les agents recenseurs devront effectuer des distributions et collecter des documents chez les personnes à recenser. La rémunération des agents recenseurs sera répartie comme suit. Alors pour tous les agents, c'est 1,10 € brut par formulaire, feuilles de logement, papiers ou internet rempli ; 1,60 € par bulletin individuel ; une tournée de repérage à 140 € net et un forfait de déplacement de 80 € net. Et pour les agents recenseurs recrutés en externe, ça sera 45 € brut pour une demi-journée de formation. Toutes ces dépenses seront inscrites sur le budget primitif 2025 dans les charges de personnel, chapitre n° 12.

Après présentation du rapport

C'est remarquable, est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires sur ce rapport brillamment présenté par Madame Duong ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE FONCIÈRE
SITUÉE RUE JOSÉPHINE BAKER

Rapporteur : Jean-Paul Braun

La commune est propriétaire d'une parcelle, cadastrée AV 670, située à l'angle de la rue Joséphine BAKER et de la rue Jules MASSENET, d'une superficie de 7 031 m².

La destination de cette emprise se répartit de la manière suivante :

- La construction d'un établissement public du jeune enfant sur une partie de 2 778.41 m².
 - Une emprise de voirie d'une largeur de 4 mètres linéaires permettant de poursuivre le cheminement piéton et de la vélo-voie existante.
- Un espace vert et des stationnements en cours de création.
- Une emprise vacante de 1 940 m².

Le plan communiqué en annexe permet de visualiser les différentes surfaces.

Aussi, l'espace vacant précité, non affecté à l'usage direct du public, peut à ce titre être considéré comme désaffecté, préalable indispensable à tout déclassement du domaine public communal.
Conformément à l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques « *Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.* »

Il vous est donc proposé de constater la désaffectation puis de procéder au déclassement de cette emprise représentant une superficie de 1 940 m².

Après saisine de la commission Pôle Ressources internes – Qualité – Sécurité du 4 novembre 2024.

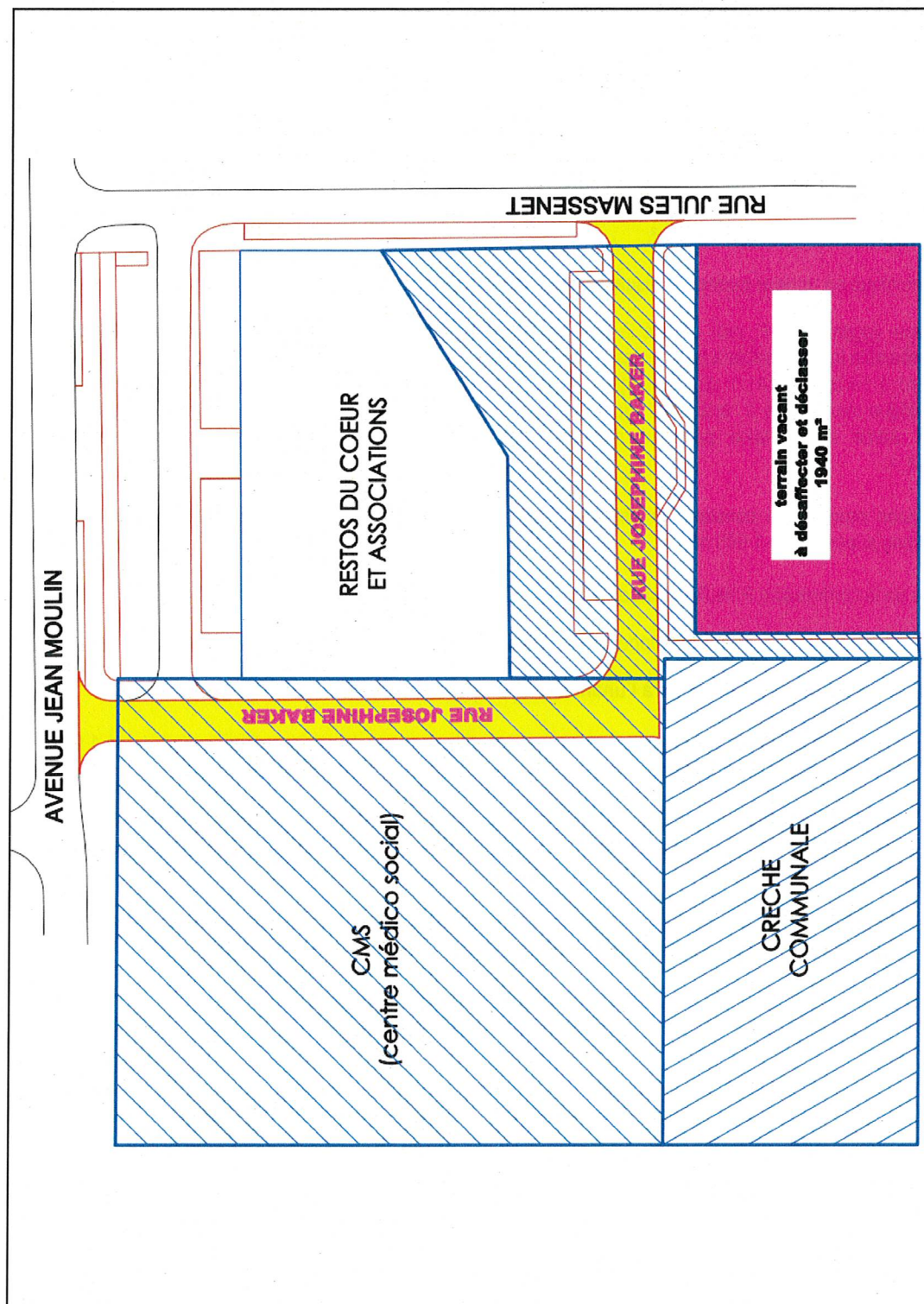
Après saisine de la commission Pôle Développement urbain et transition écologique du 4 novembre 2024.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE CONSTATER** la désaffectation du domaine public communal l'emprise d'une superficie de 1 940 m², issue de la parcelle cadastrée section AV 670, rue Joséphine BAKER (Plan annexé).
- **DE DÉCLASSER** du domaine public communal l'emprise située rue Joséphine BAKER, issue de la parcelle cadastrée AV 670, représentant une superficie totale de 1 940 m², en vue de l'intégrer dans le domaine privé communal.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette procédure de désaffectation et de déclassement pour la totalité de l'emprise concernée.

Les conclusions du rapport mis au voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			



Présentation du rapport

Olivier Girardin

La rue Joséphine Baker, je le redis, c'est la rue qui borde la nouvelle Maison des solidarités ouverte par le département il y a peu, et inaugurée juste avant que nous soyons en conseil.

Jean-Paul Braun

Merci monsieur le maire. Je crois que vous avez pratiquement tout dit. Donc c'est le secteur de Jean Moulin qui évolue avec la Maison des solidarités. On a en haut la rue Jean Moulin et en bas le mail Guy Mollet. Donc aujourd'hui, on a la Maison des solidarités, ce qui est en vert, la crèche en dessous, la future crèche ici. Et il nous reste 2 500 m² dont on va désaffecter 1 900 m² et déclasser 1 900 m² pour pouvoir voter la prochaine fois les conditions de vente, quand on aura les conditions de vente de la part des domaines. On voit que ce secteur évolue qualitativement évidemment, et on aimerait sur ces 1 900 m² ici avoir du service en relation avec les services qui occupent le secteur actuellement. Et pour ceux qui sont passés rue Joséphine Baker, c'est quand même très spacieux, très confortable. C'est une parcelle qui est très bien équipée. Beaucoup de parkings, il y aura un espace vert en face. C'est une parcelle qui mérite d'être valorisée, dont on votera les conditions de vente au prochain conseil certainement. Voilà ce que j'ai à dire sur ce rapport.

Après présentation du rapport

Danièle Boeglin

On a des propositions déjà ou non ?

Jean-Paul Braun

Sur cette parcelle-là, on n'a pas de propositions en direct, mais on est ouvert à toutes les propositions. Sur cette parcelle et sur les parcelles qui viendront en dessous, derrière SOS Médecins, et à côté de Dynalab, il y aura encore des rapports à présenter sur environ 6 000 m².

Danièle Boeglin

Quand vous dites pas de propositions en direct, ça veut dire qu'il y a quand même des propositions sous-jacentes.

Olivier Girardin

Si vous voulez, sur cette partie du quartier, on a plusieurs demandes de parcelles à construire d'habitations individuelles. Mais j'ai du mal à l'estimer parce que les gens vous disent, on achèterait bien là pour construire. Mais est-ce que c'est là, est-ce que c'est juste derrière, est-ce que c'est à côté ? Et puis pour le reste, on a eu des touches, ça s'est agité et c'est un peu passé. On a eu des assureurs, des choses comme ça. C'est pour ça que plutôt que d'avoir la discussion en amont et puis ensuite revenir devant le conseil, on préfère cette fois-ci lancer et ouvrir. Et se préparer à. Maintenant que la Maison des solidarités est ouverte, c'est un signal fort en termes de vie de quartier. Donc, on se lance. Je ne cache pas de choses, je n'ai pas de surprise dans ma manche. Mais il y a un intérêt pour des constructions, propriétés dans le quartier. Ce n'est pas des promoteurs, c'est les gens du quartier qui se disent : j'achèterai bien ici, etc. Voilà, mais on verra avec le temps. En tout cas, il faut avant tout, c'est comme les opérations de modification du tableau des effectifs, il faut avoir prévu pour pouvoir vendre.

Je mets aux voix. Qui est contre. Personne. Qui s'abstient. Personne. C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Il est 20h03, mais nous avançons, nous avançons bien même.

ZONAGE COMMUNAL D'ACCÉLÉRATION DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLES

Rapporteur : Julien Mauvignat

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables a pour but de permettre d'atteindre l'objectif national de neutralité carbone prévu en 2050, de réduire la dépendance aux énergies fossiles dont les émissions de gaz à effet de serre et de lutter contre le dérèglement climatique.

La stratégie énergétique nationale repose sur quatre piliers principaux et hiérarchisés :

- La sobriété énergétique
- L'efficacité énergétique,
- **Le déploiement des énergies renouvelables,**
- La relance de l'énergie nucléaire.

Le législateur confie aux communes l'élaboration des zonages propres à son territoire où peuvent être implantées à plus ou moins long terme des unités de production d'énergies provenant de l'éolien, du solaire, de la géothermie, de la méthanisation et de l'hydraulique. La cartographie produite par la Ville identifie des sites préférentiels mais ne contraint pas à l'implantation d'unités.

I. La concertation publique

La Ville fait le choix de proposer à ses habitants et acteurs économiques une concertation qui se poursuivra après le Conseil municipal du 5 novembre 2024.

Il revient à chaque Conseil municipal de statuer sur la localisation des zones communales d'accélération de production des énergies renouvelables, en précisant le type d'énergie autorisé sur les parcelles cadastrales concernées.

Au terme de la période de concertation publique organisée du 25 octobre au 15 novembre 2024, les observations recueillies permettront de mettre à jour la cartographie des zonages. Durant cette période, les propositions communales de zones d'accélération des énergies renouvelables sont accessibles publiquement par plusieurs voies :

- un registre et la cartographie consultables à l'Hôtel de Ville aux horaires d'ouverture (lundi 8h45-12h00 / 13h30-18h30, et du mardi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h15),
- un lien internet permettant de consulter la cartographie et de transmettre des observations : <http://u.osmfr.org/m/1080450/>
- un mail d'information et de consultation envoyé à l'association des ZI chapelaines et aux Conseils citoyens de la Ville de La Chapelle Saint-Luc.

II. Définition des zonages et des contraintes de déploiement des énergies renouvelables

Il est proposé au Conseil municipal de définir les zones d'accélération des énergies renouvelables du territoire communal selon les périmètres des parcelles cadastrales établis par type d'énergie et détaillés dans l'annexe de la présente délibération.

Au-delà du zonage envisagé dans l'annexe de la présente délibération, il vous est proposé de retenir les contraintes suivantes de déploiement :

1. Énergie d'origine éolienne

Aucune zone communale d'accélération d'énergie renouvelable d'origine éolienne n'est envisagée en raison de :

- la présence sur le territoire communal d'un périmètre d'exclusion où sont implantées des installations aéronautiques (radar, aéroport de Barberey-Saint-Sulpice), routières et ferroviaires.
- l'absence de concertation avec les communes voisines.
- contraintes locales préconisées par Troyes Champagne Métropole dans le cadre de la future charte des énergies renouvelables (distances de 10 kilomètres autour de la cathédrale de Troyes et de 1 kilomètre autour des habitations).
- caractéristiques et spécificités du territoire communal présentant des risques avérés de nuisances visuelles et sonores.

2. Énergie d'origine solaire

Plusieurs sources d'énergie d'origine solaire vous sont soumises :

Photovoltaïque sur ombrières (en rouge sur la carte) :

Limitation de la zone communale d'accélération d'énergie renouvelable d'origine solaire aux seuls parkings de plus de 120 places non arborés avec prise en considération de l'impact patrimonial des installations de production en fonction de leur proximité possible avec un ou plusieurs monuments historiques.

Photovoltaïque sur toitures (en bleu sur la carte) :

Inclusion de la zone communale d'accélération d'énergie renouvelable d'origine solaire aux bâtiments publics et privés non résidentiels de plus de 500 m², sous réserve du respect des dispositions spécifiques en matière d'urbanisme, notamment dans le périmètre relevant de l'architecte des bâtiments de France.

Photovoltaïque sur friches (en jaune sur la carte) :

Il est proposé de retenir les terrains dégradés, friches et anciennes carrières.

Agrivoltaïsme sur des terres agricoles cultivées (en vert clair sur la carte) :

Il est envisagé de circonscrire l'agrivoltaïsme aux terres cultivées en lien avec un projet agricole agronomique ou climatique, par inclusion dans le zonage communal des parcelles à proximité d'un poste source, en proposant aux propriétaires agricoles d'associer l'exploitation agricole et la production d'énergie dans une répartition acceptable des projets acceptable.

Les projets d'agrivoltaïsme respecteront les prescriptions liées à la double présence sur le territoire communal d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique et d'une zone humide.

Photovoltaïque sur terrains agricoles incultes (en vert foncé sur la carte) :

Il est proposé d'inclure dans le zonage communal, le périmètre de captage et les zones inondables non cultivables.

Les projets respecteront les prescriptions liées à la double présence sur le territoire communal d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique et d'une zone humide

3. Méthanisation (en rose sur la carte)

Il est envisagé de limiter la zone communale d'accélération d'énergie renouvelable provenant de la méthanisation au strict respect des contraintes réglementaires et locales liées aux caractéristiques et spécificités du territoire.

S'agissant des contraintes réglementaires, les projets de méthanisation doivent respecter la distance minimale de 500 mètres autour de toutes habitations et de cours d'eau. Il est proposé d'étendre ce périmètre à 1 kilomètre de toute habitation. Les projets respecteront par ailleurs les prescriptions liées à la double présence sur le territoire

communal d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique et d'une zone humide

Les projets devront tenir compte des contraintes et caractéristiques locales. Ainsi, une attention particulière sera portée à/aux :

- l'impact paysager des installations de production (proximité de forêts, prairies, vignobles, marais, lacs, bords et cours d'eau) ;
- la préservation de la zone de captage d'eau potable ;
- l'inadaptation du réseau en voirie à une augmentation du trafic routier (apport d'intrants) ;
- risques avérés de nuisances olfactives.

4. Énergie d'origine géothermique (en marron sur la carte)

Il est proposé d'inclure dans le zonage communal tout projet de géothermie domestique. Une révision des zones communales d'accélération des énergies renouvelables est envisageable à tout moment par le Conseil municipal, notamment à l'issue de la concertation publique et des éventuelles observations recueillies. Les données et la cartographie seront transmises à Troyes Champagne Métropole (TCM) avant le 30 novembre 2024. TCM se chargera, au nom de la commune, de saisir les zones d'accélération identifiées sur le portail cartographique national des énergies renouvelables, comme il est attendu par l'État.

Après saisine de la commission Pôle Développement urbain et transition écologique en date du 4 novembre 2024.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 4 novembre 2024.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** la définition des zones communales d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que définies en annexe.
- **D'APPROUVER** les contraintes de déploiement susmentionnées pour chaque énergie renouvelable.
- **D'AUTORISER** Troyes Champagne Métropole à saisir les zones d'accélération définies en annexe sur le portail cartographique national des énergies renouvelables.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au présent exposé.

**Les conclusions du rapport mis au voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			

ANNEXE



Présentation du rapport

Olivier Girardin

Monsieur Mauvignat, qui a travaillé énormément sur ce dossier avec Monsieur Braun.

Julien Mauvignat

Oui, on a travaillé de manière collective sur ce sujet. Je vais essayer de le faire avant de perdre mon œil. Dans la théorie, je trouvais que l'aménagement était sympa, mais en fait, je ne vois plus rien. On est en train de perdre deux yeux. On a le rétroprojecteur juste en face de nous. On n'est peut-être pas les seuls. C'est complètement insupportable.

Olivier Girardin

Dont acte, il faudra travailler cette question, mesdames et messieurs.

Julien Mauvignat

C'est comme l'aménagement du mail, il y a plein de solutions, il faut trouver la bonne. Je vais essayer de vous le faire d'un œil.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable pousse les communes à faire des zones d'accélération de ces énergies renouvelables. Alors qu'est-ce que c'est que des zones d'accélération ? En fait l'objectif c'est de cibler des endroits où vous allez favoriser l'implantation d'énergie renouvelable. Il y avait une première date butoir qui était fin 2023, qui était un peu passée à l'as, même si on avait commencé à travailler un peu le sujet. Et l'interco, Troyes Champagne Métropole est revenue vers nous en disant qu'il fallait qu'on travaille le sujet pour qu'eux puissent avoir une vision globale à l'échelle intercommunale. Donc on s'y est mis et on a travaillé le sujet en interne pour vous proposer des zones d'accélération. Et vous voyez que dans la délibération, il y a deux temps de proposition. Le premier qui est sur ces zones d'accélération en tant que telles, et le deuxième qui est sur la concertation publique. Dans la délibération, c'est dans l'autre sens, mais je vais le faire dans le sens qui me semble le plus approprié, c'est-à-dire démarrer par les zones à vous présenter, et ensuite sur la façon dont on va concerter, même si cette concertation est déjà engagée.

Le travail est découpé par énergie en fait. L'idée, c'est d'avoir des zones par énergie, pas une zone où on propose toutes les énergies. Et le découpage par type d'énergie a été proposé par Troyes Champagne Métropole. Donc elle a réalisé cet exercice. Je vais vous proposer les zones une par une sur la carte, qui est une carte interactive qui est disponible sur internet et que je vous invite à aller consulter si vous voulez avoir plus en détail le contenu des zones, notamment pour les zones que vous verrez sur le photovoltaïque, où il y a un détail très précis des sites qui sont figés.

Sur le premier type d'énergie, la géothermie, il n'y a pas grand-chose à vous dire. Vous voyez qu'il y a l'ensemble du territoire communal qui est ciblé en zone d'accélération. Donc, la volonté, c'est juste de pouvoir dire : on est ouvert à tout type de sujet, il n'y a pas eu de décisions politiques particulières qui ont été prises. Pour cadrer l'ensemble, et cette zone sur l'énergie géothermique illustre assez bien le propos, la volonté communale, c'est d'être assez moteur sur le sujet, c'est-à-dire d'inciter plutôt au développement des énergies renouvelables sur notre territoire. Pourquoi ? Principalement parce qu'on est sur un territoire qui s'est engagé aussi dans la neutralité carbone, on est un territoire TEPCV, je pense que vous l'avez tous bien en tête, qui a vocation à terme quand même à produire plus d'énergie qu'il en consomme à l'échelle de Troyes Champagne Métropole. Donc il y a un vrai enjeu. Et le deuxième intérêt, c'est qu'en mettant en avant ces zones, ça va inciter les promoteurs de ces énergies à se montrer. Et donc nous, on aura plus de visibilité, à la fois sur l'attractivité de notre territoire et en même temps sur les projets qui vont commencer à arriver pour que derrière, on puisse choisir ce qu'on souhaiterait favoriser. Donc, sur la géothermie, c'est finalement assez simple. Et ensuite, on arrive sur d'autres sujets où il y a un peu plus d'enjeux.

La deuxième zone que je vais faire, qui n'est pas une zone, c'est sur l'éolien. Sur l'éolien, on a fait le choix de ne pas mettre de zone d'accélération. Pour plusieurs raisons, la première, déjà, c'est qu'il y a des contraintes techniques qui font que de toute façon, une zone d'accélération de l'éolien à la Chapelle Saint-Luc aura été très faible parce que finalement, les zones d'implantation possibles sont limitées, qu'on a aussi la partie qui vient réduire encore cette partie-là. Donc, déjà, ça aurait fait une zone très faible. Et en plus, on ne voulait pas développer une zone d'éolien sans parler avec nos voisins. Peut-être le petit point faible de cet exercice, c'est qu'on l'a fait un peu tout seul de notre côté. On n'aurait pas imaginé proposer des éoliennes vers Montgueux alors qu'on n'en a pas discuté avec eux. Donc, l'idée c'est de ne pas proposer de zone d'accélération sur l'éolien, mais d'engager un échange avec nos voisins pour éventuellement travailler le sujet à l'échelle plutôt intercommunale.

Sur l'énergie suivante, peut-être la méthanisation, qui est en bas. La volonté politique, c'est quand même de ne pas fermer la porte aux agriculteurs à la possibilité de diversifier leurs activités. C'est un sujet qui est important pour eux. Et donc, l'idée, c'est de proposer une zone d'accélération dans laquelle les agriculteurs locaux pourront venir proposer un site de méthanisation, tout en ayant en tête les contraintes qu'il peut y avoir. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que ces zones d'accélération ne sont pas derrière des portes ouvertes à l'implantation des énergies renouvelables. Ça cible juste une volonté politique, une projection à l'avenir, mais ça ne donne en aucun

cas un droit à exploiter. Donc l'idée, c'est qu'on fixe cette zone de méthanisation sur la partie qui est plutôt agricole du territoire pour que les agriculteurs puissent se saisir du sujet et ensuite, revenir avec des projets plus concrets sur lesquels vraiment la municipalité pourra se poser très bien, définitive.

Dans les énergies suivantes, on doit avoir ensuite le photovoltaïque, qui est le gros du sujet. Alors en fait, sur le photovoltaïque, le législateur a fait le choix de dissocier les types d'implantation. C'est-à-dire que vous allez avoir du photovoltaïque sur toiture, du photovoltaïque sur les parkings, du photovoltaïque sur les friches, du photovoltaïque dans les champs. Donc il y a cinq types de photovoltaïque potentiels. Avec à chaque fois des contraintes techniques et administratives qui limitent les sites d'implantation. Typiquement, sur les toitures, il y a une surface minimum à avoir pour qu'on puisse dire que c'est une zone d'accélération. Sur les parkings, c'est pareil, c'est une taille minimum à avoir, etc. Donc le choix de la commune, politique, dans la continuité de ce que je vous ai dit, c'est de pousser au maximum ces sites. Donc tous les sites potentiels d'accueil de ces énergies photovoltaïques ont été identifiés et vont être poussés dans la cartographie. Pour les sites un peu plus spécifiques, notamment les friches, on a identifié trois sites d'accueil potentiel de ces sites photovoltaïques, dont un qui nous appartient et sur lequel il y a un vrai projet de développement, avec notamment la vente du terrain pour l'exploitation, et d'autres qui ne nous appartiennent pas forcément, mais qui pourraient être des sites sur lesquels ces énergies-là pourraient être développées. Et enfin, peut-être celui sur lequel il y a le point d'attention le plus fort qui a été porté lors des échanges, c'est sur les sites d'agrovoltisme, sur les terrains agricoles. Vous voyez que la zone proposée est finalement assez large, mais on est un peu dans la même logique que pour la méthanisation, c'est-à-dire qu'on ouvre une zone assez grande, on attend de voir venir les projets, grâce à cette ouverture de zone, pour ensuite pouvoir redélibérer et se positionner très concrètement sur les projets à mettre en œuvre. L'objectif ce n'est pas que toute la zone verte soit couverte de panneaux photovoltaïques, on est bien d'accord, au-delà des débats qu'il peut y avoir sur l'intérêt de l'agrovoltisme, mais c'est juste de dire : il est possible de développer quelque chose à cet endroit-là, s'il y a des porteurs de projet, qu'ils se manifestent et qu'on puisse nous ensuite vraiment positionner les projets où il y a le plus d'intérêt.

Voilà pour l'ensemble des zones qu'on peut proposer sur la cartographie.

Le deuxième sujet, c'est celui de la concertation, qui est aussi une étape obligatoire par la loi. Alors, vu que le délai est assez restreint, on a fait le choix de faire une concertation qui est assez numérique, globalement, avec la mise en place d'un lien dont je vous parlais, qui va être mis sur nos réseaux sociaux, sur internet, qui va permettre aux gens d'aller voir la cartographie et de nous faire des retours en fonction des éléments qu'ils ont à nous distribuer. Il y a un registre aussi qui va être consultable à l'hôtel de ville, sur la période de la concertation qui va donc du 25 octobre jusqu'au 15 novembre, donc ça va se dérouler après ce conseil municipal. Et le dernier point quand même qu'on a voulu accentuer, c'est pour deux instances particulières, c'est auprès des conseils citoyens, une instance de concertation qui existe et qu'on peut mobiliser plus facilement que sur une réunion publique, donc qu'on va aller voir de manière plus particulière et à qui on a envoyé un courrier. Et le deuxième, c'est sur la zone industrielle de la Chapelle Saint-Luc, pour lequel il y a un projet dans les tuyaux de consommation et de production d'énergie mutualisée. On souhaite aller les voir pour voir si la projection qu'on fait sur cette cartographie correspond bien au projet qu'ils ont en tête.

Et donc ils vous ont demandé à la fois d'approuver la cartographie, les zones communales qu'on vous a proposées, les zones d'accélération, et d'autoriser Troyes Champagne Métropole à saisir ces zones d'accélération dans le portail cartographique national. Je vous remercie.

Après présentation du rapport

Jean-Paul Braun

Est-ce qu'il y a des remarques, des demandes d'informations ?

Danièle Boeglin

En ce qui concerne la géothermie, c'est vrai qu'il y a longtemps qu'on sait que la Chapelle Saint-Luc doit être bien placée pour la géothermie, donc pas de problème. J'ai quelques réserves sur la méthanisation, parce que la méthanisation, elle doit être réservée pour des déchets agricoles. Et de plus en plus, on voit des agriculteurs qui créent des méthanisations et qui cultivent pour alimenter la méthanisation. Et ça ne me paraît pas être un bon système. L'agriculture, ça doit être réservé à des matières agricoles et pas des matières pour faire de l'énergie. Je pense qu'on a bien d'autres moyens que celui-là. Donc, ok pour la méthanisation, mais en étant très prudent sur ce qu'y mettent les agriculteurs. Il ne faut pas qu'ils utilisent la méthanisation pour cultiver, pour alimenter la bête. Ça, c'est vraiment ma réserve. Autrement sur l'éolien, vous avez été parfaitement bien inspiré de ne pas le faire apparaître dans votre plan.

Bernard Champagne

Je voulais intervenir dans le sens de Madame Boeglin. Les derniers chiffres que j'ai lus par rapport aux productions agricoles entre le blé et le maïs, c'est qu'il y a une évolution très très puissante de la production du maïs en France, en direction, justement, de choses qui ne sont pas des façons de consommer ou des besoins de consommer,

qu'elles soient humaines ou en tant que fourrages. Ce qui fait qu'il y a une baisse au niveau de production agricole du blé en France. Le maïs aujourd'hui est la céréale la plus produite, ce qui a pour effet pervers de nous rendre encore plus dépendants de l'étranger, puisque maintenant, nous sommes obligés d'importer des quantités très importantes de blé, parce que nous manquons de production de blé sur notre territoire puisqu'on produit finalement, on utilise nos terres... Alors, il y a des alternances au niveau des cultures qui doivent être respectées, on ne peut pas faire du blé tous les ans, ce n'est pas possible, c'est nécessaire. Mais effectivement, il y a une dérive aujourd'hui parce qu'un certain nombre d'agriculteurs gagnent plus à faire des cultures qui vont servir à la méthanisation qu'à produire du blé. Alors au premier titre, pour eux directement, c'est peut-être bien, mais au niveau global de notre société, de notre population, de notre pays, ça devient pervers parce qu'il y a un retour à l'envers. Et donc effectivement, je souscris à ce que vous disiez Madame Boeglin dans le sens où il y a une évolution qui pose problème et notamment nous rend dépendant de des importations. Or, c'est pas ce qu'on souhaite aujourd'hui.

Olivier Girardin

J'aurais vécu suffisamment âgé pour entendre ça, Monsieur Champagne qui dit qu'il est d'accord avec Madame Boeglin. Tout va bien.

J'ai deux prises de parole. Monsieur Braun à ma droite et Monsieur Mauvignant à l'extrême droite. C'était mon petit moment d'humour.

Jean-Paul Braun

Je voulais dire à madame Boeglin que je suis tout à fait d'accord avec elle et avec monsieur Champagne. L'agriculture doit être là pour nourrir et pas pour faire de l'énergie, qui est très peu décarbonée en plus. C'est le cas aussi des biocarburants, on les oublie, mais les biocarburants, c'est aussi ce sujet. La méthanisation, elle peut avoir un gros avantage sur le traitement des biodéchets. Ça peut être un axe de traitement des biodéchets. Et dans ce cas-là, on ne cultive pas pour alimenter le méthaniseur. Mais je vous rejoins tout à fait, faire de la culture pour alimenter le méthaniseur, ce n'est quand même pas normal.

Olivier Girardin

On est rentrés dans la quatrième dimension puisque c'est M. Braun qui dit qu'il est d'accord avec Mme Boeglin. Alors ça, je pensais que jamais on ne pourrait le voir.

Julien Mauvignant

Sur le fond, je suis complètement d'accord, ce serait complètement ridicule de cultiver pour faire de l'énergie, mais ce n'est pas le cas. Il ne faut pas qu'il y ait une légende qui tourne en disant qu'on cultive dans les champs pour faire du biogaz. Ça ne se passe pas exactement comme ça. Il y a des plans d'approvisionnement très stricts et rigoureux qui sont à transmettre à l'Ademe quand vous développez une unité de méthanisation. Donc rassurez-vous, ce n'est pas du blé qu'on va mettre pour faire du biogaz. C'est essentiellement des CIVE, des cultures intermédiaires de valorisation énergétique, je crois (à valider) qui alimentent. Et en fait ces CIVE ne pourraient pas être remplacées par de la culture, du blé, etc., parce que les terres doivent être reposées sur les temps intermédiaires. Donc, il ne faut pas s'imaginer que demain, nos champs vont servir à avoir des panneaux solaires et juste alimenter nos radiateurs. Vraiment, il y a des choses qui sont gérées sur ce point-là.

Olivier Girardin

Est-ce que le conseil municipal est parfaitement éclairé sur les enjeux de cette présentation.

Jean-Paul Braun

Juste un détail. Le lien qui est dans la liasse électronique, dans l'accès aux documents électroniques, il y a une petite coquille sur le lien et si vous l'utilisez, il faut retirer le petit tiret à la fin pour pouvoir avoir le lien valide. Donc ceux qui ont essayé sont peut-être tombés sur une page 50.

Olivier Girardin

Ça fonctionne, finalement. OK.

On passe au vote. Merci beaucoup de ces explications. Merci beaucoup de votre implication, M. Braun et M. Mauvignant sur ce dossier, j'ai eu l'occasion de pouvoir bénéficier de votre expertise dans une réunion qui était extrêmement intéressante à mon niveau, mais je voulais recueillir l'assentiment et l'avis, puisque c'est mon rôle de président de séance, sur ce rapport de l'ensemble des conseils municipaux de la Chapelle Saint-Luc. Est-ce qu'il y a des votes contre cette présentation et ces orientations ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas non plus. C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie encore une fois pour le travail que vous avez effectué et l'accompagnement des services qui a été celui dont vous avez bénéficié.

**RÉAMÉNAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF LUCIEN PINET
DÉLIBÉRATION D'APPROBATION
ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS**

Rapporteur : Bernard Champagne

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de La Chapelle Saint-Luc s'engage depuis de nombreuses années à développer, aménager et moderniser ses équipements sportifs.

Dans l'objectif de financer cette opération, estimée à 3 048 209 € HT le Conseil municipal a autorisé, par délibération n°48/2024 en date du 04 juin 2024, monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de ses partenaires institutionnels, dont Troyes Champagne Métropole dans le cadre de fonds de concours et de cofinancement structurant en vue de la réhabilitation du complexe sportif Lucien PINET.

Ainsi, Troyes Champagne Métropole a validé, par délibération n°06 du conseil communautaire du 20 juin 2024, l'attribution de deux fonds de concours à la Ville de La Chapelle Saint-Luc d'un montant de 354 220 € portant sur la piste d'athlétisme et son éclairage d'un montant de 246 849 € portant sur la transformation du terrain de football enherbé PINET 1 en un terrain en revêtement synthétique, la mise en conformité des vestiaires et la création d'un parcours cross.

Afin de permettre à monsieur le Maire de finaliser, au nom de la Ville, les démarches de recherche de financements auprès des partenaires institutionnels, il convient d'approuver le montant de ce financement.

Après saisine de la commission Pôle Vie Associative, Sportive, Culturelle et Citoyenne du 14 octobre 2024.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 4 novembre 2024.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à approuver les deux fonds de concours d'un montant total de 601 069 €, attribués par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, en vue de participer au financement de l'opération de réaménagement du complexe sportif Lucien PINET.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Les conclusions du rapport mis au voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			

Présentation du rapport

Sur ce sujet, il faut que nous vous autorisions à aller chercher l'argent qu'on nous propose pour nous aider. On va réfléchir à ce qu'on vous autorise ou pas à accepter l'argent que Troyes Champagne Métropole va nous apporter. Il s'agit de 3 048 209 € hors taxes. Il s'agit, comme vous le savez, des fonds de concours, donc cofinancement structurant afin de réhabiliter Lucien Pinet. On est entre de la réhabilitation mais également de la création puisqu'à la fois, on réhabilite la piste, mais on crée un terrain de foot synthétique véritablement. C'était une création, il n'existait pas auparavant. La piste est de très grande qualité, les premiers utilisateurs nous disent qu'elle est de très grande qualité, ils sont extrêmement contents. Également le retour au niveau de notre terrain de foot, les footballeurs qui étaient un petit peu inquiets, sachant qu'on avait fait des procédés un petit peu nouveaux qui sont notamment du remplissage en liège se disaient : oh là là, est-ce que ça va valoir les billes de pneus, l'encapsulé. Aujourd'hui, les retours, c'est qu'on nous dit : oui c'est très bon, c'est très bien, vous avez fait un bon choix et on ne peut que s'en féliciter. Donc le terrain est en liège, remplissage en liège. Si vous y allez, vous pourrez retrouver les bouchons que vous avez mis dans les déchets quelque part quand vous avez consommé une bouteille avec un bouchon en liège. On continue de travailler sur Lucien Pinet. Là, il s'agit donc du Fonds de concours par rapport à ce qui est déjà fait. On continue avec les services à travailler de manière à améliorer aussi d'autres choses sur l'ensemble Pinet, notamment Pinet 2 en herbe, des choses comme ça. Donc on continue, on a un travail qui continue en lien avec les services et en lien avec les utilisateurs. Donc les élus travaillent aussi, planchent sur ça, les améliorations qui permettront de rendre ce site encore plus beau, encore plus joli. Tout le monde dit que c'est très agréable, c'est très chouette, et notamment est très apprécié le parcours de déambulation, dit parcours de cross sur l'extérieur, qui sert aux scolaires, qui sert aux sportifs, qui sert, monsieur le maire, à pas forcément venir se préparer à des buts de compétition, d'entraînement, mais se promener avec la poussette, en emmenant les enfants par la main. C'est apprécié. Tout le monde dit que c'est une bonne idée d'avoir fait évoluer les choses comme cela.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

C'est une bonne nouvelle, mais en effet, je souhaite vraiment qu'on continue d'expertiser les possibilités du grillage, de la bande roulante qui est l'accès, des conditions d'accès. Donc, la commission des sports, sous votre autorité, monsieur Champagne, peut continuer de mener le travail, vous avez les moyens à votre disposition, vous le savez. Je suis très soucieux que nous ayons un équipement qui soit remarquable dans les usages sportifs qui lui sont dédiés, mais aussi dans l'agrément auquel nous sommes exposés. Est-ce qu'on a réglé le problème de la lumière ?

Bernard Champagne

Les lumières qui sont restées allumées et qui nous ont énormément inquiétés sont des lumières de couloirs et non pas des lumières de grands projecteurs. Et il apparaît que c'est un dysfonctionnement au niveau des lumières automatiques que l'on a mises en place, qui ont besoin de réglages. Donc c'était secondaire. J'ai cru moi aussi que c'était les projecteurs qui étaient restés allumés. Non, ce ne sont pas les projecteurs, renseignement pris. On n'est pas au bout de l'installation électrique, on a pris du retard. Il ya des réglages à faire.

Olivier Girardin

Il n'y a pas de problème. A partir du moment où les améliorations sont sous contrôle et qu'on sait ce qui se passe et qu'on sait pourquoi ça se passe, je n'ai pas d'inquiétude. C'est juste que ça me... Les lumières de couloir, ça éclaire bien, ça se voit de loin. Mais écoutez, faites le maximum. On sait qu'il y a des ajustements. Tout le monde peut l'entendre et le comprendre. Ce que je ne veux pas, c'est que le signal soit éventuellement que nous ne soucions pas de la question des moyens dispendieux associés à des gâchis. Je regarde le directeur général et l'agent aux finances et je me dis que ça ne peut pas arriver dans notre collectivité, mais même avec vous, monsieur Champagne, je sais que vous êtes extrêmement soucieux de ces questions.

Bernard Champagne

Oui, monsieur le maire, le système n'est pas au bout. Système eCLIQ qui réglera complètement, temporisation, de manière à ce qu'on ne soit pas débordé, et que même quand l'utilisateur responsable a oublié de fermer, c'est automatiquement que ça se fermera. C'est nécessaire aussi de manière à ce que la population sache... Je voulais parler des projecteurs, quand les projecteurs sont en route, ils consomment beaucoup moins d'énergie et pour autant, ils sont beaucoup plus puissants. Ça peut sembler être anachronique pour la population au loin aussi.

Olivier Girardin

C'est important, mais toutes ces questions-là vont se régler dans le semestre qui vient, mais on y attachera énormément d'attention : qui utilise le stade, etc. C'est pour ça que les nouvelles serrures, et y compris tous les moyens de contrôle seront utiles. Je veux que ce soit un lieu totalement sécurisé et totalement sous contrôle parce

que pour partie libre d'accès sur un certain nombre de ses déploiements. Donc il faut qu'on trouve le bon ajustement, le bon compromis entre toutes les injonctions contradictoires qui sont celles de ce navire amiral qui est en effet d'excellente qualité.

20h27, s'il n'y a pas d'autres commentaires ou remarques, on va passer au vote. Je m'étais engagé à 8 h 30 pour madame Boeglin, qui m'avait dit : je partais discrètement.

Mais c'est parce que j'ai pas respecté l'objectif que je m'étais fixé, madame Boeglin, que vous êtes contrainte de... Vous m'aviez prévenu et je vous en remercie.

Mesdames et messieurs, on passe au vote. Qui est contre ? Personne ? Qui s'abstient. Personne. C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS
ANNÉE 2024

Rapporteur : Marie-Françoise Leborgne-Godard

Une nouvelle demande de subventions spécifique a été reçue pour l'année 2024.

L'enveloppe financière, appelée réserve d'opportunité d'un montant actuel de 29 270 €, permet d'étudier toute demande supplémentaire.

Vous trouverez le montant de subvention qu'il vous est proposé d'attribuer à l'association désignée ci-dessous.

La demande est motivée par l'association comme suit :

- L'Association Jeunesse Chapelaine Twirling Bâton - AJCTB - souhaite permettre à 3 jeunes de suivre un stage technique à Annecy avec l'entraineuse nationale et internationale de la Fédération Française Sportive de Twirling Bâton.

Au terme de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

Par conséquent, il est demandé aux membres du conseil intéressés à l'affaire, de ne pas prendre part au vote concernant les associations dont ils sont membres de l'organe dirigeant ou adhérent.

Commission Pôle Vie Associative, Sportive, Culturelle et Citoyenne du 14 octobre 2024	Avis de la commission	Montant soumis au vote du Conseil Municipal
Association Jeunesse Chapelaine Twirling Bâton - AJCTB - soutien de 200 € par enfant.	Favorable	600 €
TOTAL		600 €

Après le versement de la subvention sollicitée, le montant de l'enveloppe d'opportunité serait alors de 28 670 €.

Après saisine de la commission Pôle Vie associative, sportive, culturelle et citoyenne du 14 octobre 2024.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Interne – Qualité - Sécurité du 4 novembre 2024.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- D'APPROUVER cette proposition pour un montant global de 600 €, au titre des subventions pour l'année 2024.
- D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- DE PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 au compte 6574.

Les conclusions du rapport mis au voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			

Présentation du rapport

L'association jeunesse chapelaine de Twirling bâton aimerait que trois jeunes adhérents suivent un stage technique organisé par la Fédération française de Twirling bâton qui se déroulera à Annecy. Et pour cela, elle a sollicité auprès de la Ville une demande d'aide financière. La commission a proposé un soutien de 200 € par enfant, soit une subvention totale de 600 €. Et c'est tout à fait possible puisque l'enveloppe dédiée actuellement est de 29 270 €. Donc il vous est donc proposé de répondre favorablement à cette demande de soutien.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires sur ce dernier rapport ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne ? Qui s'abstient. Personne. C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Il reste quand même, mesdames et messieurs, que je vous présente les décisions prises par le maire. Il n'y en a pas, ça tombe bien. Je n'ai pris aucune décision. Même en vertu de l'article 28. C'est quand même extraordinaire.

Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Non.

Alors, tout le monde ne fait rien. Personne ne fait rien. Il est 8 h 29.

J'avais dit 20 h tout à l'heure, mais j'avais dit que je libérais madame Boeglin pour 20 h 30 et c'est fait.

Je vous souhaite bon retour chez vous. Vous pouvez passer dans mon bureau pour vous désaltérer si vous le souhaitez. Je remercie les services, je remercie la presse et je vous remercie à vous, mesdames et messieurs.

Séance levée à 20h30

Le Maire,



Olivier GIRARDIN

La secrétaire,



Léa Regnault

